



## AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : [ddoc-thesesexercice-contact@univ-lorraine.fr](mailto:ddoc-thesesexercice-contact@univ-lorraine.fr)

## LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

[http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg\\_droi.php](http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php)

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

ACADEMIE DE NANCY-METZ

UNIVERSITÉ DE LORRAINE  
FACULTÉ D'ODONTOLOGIE

Année 2013

N°6025

THÈSE  
DIPLÔME D'ÉTAT DE DOCTEUR  
EN CHIRURGIE DENTAIRE

Par Nathalie SEIVERT  
Née le 8 avril 1988 à Nancy (Meurthe-et-Moselle)

**Le programme d'échange Erasmus dans le cadre des études odontologiques  
état des lieux et perspectives**

Présentée et soutenue publiquement le 1<sup>er</sup> Février 2013

**Membres du Jury :**

<b>Pr. J-M MARTRETTE</b>	Professeur des Universités	Président
<b>Pr. F. JANOT</b>	Professeur des Universités	Juge
<b>Pr. P. AMBROSINI</b>	Professeur des Universités	Juge
<b>Dr. C. ARCHIEN</b>	Maître de conférences	Juge

*Par délibération en date du 11 décembre 1972, la Faculté de Chirurgie Dentaire a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et quelle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.*

Président : Professeur Pierre MUTZENHARDT

Doyen : Professeur Jean-Marc MARTRETTE

Vice-Doyens : Pr Pascal AMBROSINI – Pr Francis JANOT - Dr Céline CLEMENT

Membres Honoraire : Dr L. BABEL – Pr. S. DURIVAX – Pr A. FONTAINE – Pr G. JACQUART – Pr D. ROZENCWEIG – Pr M. VIVIER

Doyen Honoraire : Pr J. VADOT

<b>Sous-section 56-01</b> Odontologie pédiatrique	Mme M. Mlle Mme Mlle	<b>DROZ Dominique (Desprez)</b> PREVOST Jacques JAGER Stéphanie JULHIEN-COSTER Charlotte LUCAS Cécile	Maître de Conférences* Maître de Conférences Assistante* Assistante Assistante
<b>Sous-section 56-02</b> Orthopédie Dento-Faciale	Mme M. Mlle M.	<b>FILLEUL Marie Pierryle</b> GEORGE Olivier BLAISE Claire EGLOFF Benoît	Professeur des Universités* Maître de Conf. Associé Assistante Assistant
<b>Sous-section 56-03</b> Prévention, Epidémiologie, Economie de la Santé, Odontologie légale	Mme M. M.	<b>CLEMENT Céline</b> JANOT Francis CAMELOT Frédéric	Maître de Conférences* Professeur Contractuel Assistant
<b>Sous-section 57-01</b> Parodontologie	M. Mme M. M. Mlle M.	<b>AMBROSINI Pascal</b> BISSON Catherine MILLER Neal PENAUD Jacques BÖLÖNI Eszter JOSEPH David	Professeur des Universités* Maître de Conférences* Maître de Conférences Maître de Conférences Assistante Assistant
<b>Sous-section 57-02</b> Chirurgie Buccale, Pathologie et Thérapeutique Anesthésiologie et Réanimation	M. M. M. M. M. Mme M.	<b>BRAVETTI Pierre</b> ARTIS Jean-Paul VIENNET Daniel WANG Christian BAPTISTA Augusto-André CURIEN Rémi GUILLET-THIBAUT Julie MASCHINO François	Maître de Conférences Professeur 1er grade Maître de Conférences Maître de Conférences* Assistant Assistant Assistante* Assistant
<b>Sous-section 57-03</b> Sciences Biologiques (Biochimie, Immunologie, Histologie, Embryologie, génétique, Anatomie pathologique, Bactériologie, Pharmacologie)	M. M. M.	<b>WESTPHAL Alain</b> MARTRETTÉ Jean-Marc YASUKAWA Kazutoyo	Maître de Conférences* Professeur des Universités* Assistant Associé
<b>Sous-section 58-01</b> Odontologie Conservatrice, Endodontie	M. M. M. M. Mlle M.	<b>ENGELS-DEUTSCH Marc</b> AMORY Christophe MORTIER Eric BALTHAZARD Rémy PECHOUX Sophie VINCENT Marin	Maître de Conférences Maître de Conférences Maître de Conférences Assistant* Assistante Assistant
<b>Sous-section 58-02</b> Prothèses (Prothèse conjointe, Prothèse adjointe partielle, Prothèse complète, Prothèse maxillo-faciale)	M. M. M. M. Mille M. M. Mille Mille	<b>DE MARCH Pascal</b> LOUIS Jean-Paul ARCHIEN Claude SCHOUVER Jacques CORNE Pascale LACZNY Sébastien MAGNIN Gilles MONDON-MARQUES Hélène RIFFAULT-EGUETHER Amélie	Maître de Conférences Professeur des Universités* Maître de Conférences* Maître de Conférences Assistante Assistant Assistante Assistante Assistante
<b>Sous-section 58-03</b> Sciences Anatomiques et Physiologiques Occlusodontiques, Biomatériaux, Biophysique, Radiologie	Mille M. Mme M. M.	<b>STRAZIELLE Catherine</b> RAPIN Christophe (Sect. 33) MOBY Vanessa (Stutzmann) SALOMON Jean-Pierre HARLE Guillaume	Professeur des Universités* Professeur des Universités* Maître de Conférences* Maître de Conférences Assistante Associé

souligné : responsable de la sous-section

\* temps plein

Mis à jour le 01.12.2012

## A NOTRE PRESIDENT DE JURY

### **Monsieur le Professeur Jean-Marc MARTRETTE**

Docteur en Chirurgie Dentaire

Professeur des Universités

Doyen de la Faculté d'Odontologie de Nancy

Chef de Service du CSERD de Nancy

Docteur en Sciences Pharmacologiques

Maitre de Conférences des Universités- Praticien Hospitalier

Habilité à diriger des Recherches

Sous-section : Sciences biologiques (Biochimie, Immunologie, Histologie,

Embryologie, Génétique, Anatomie pathologique, Bactériologie,

Pharmacologie)

*Vous nous sommes très reconnaissant  
d'avoir accepté de présider ce jury.*

*Avoir le doyen de la Faculté d'Odontologie  
dans notre jury est un grand honneur.*

*Puisse le travail de cette thèse vous exprimer  
toute notre gratitude et nos sincères  
remerciements.*

## A NOTRE DIRECTEUR DE THESE

### **Monsieur le Professeur Francis JANOT**

Vice-Doyen, chargé des relations internationales,  
Docteur en Chirurgie Dentaire,  
Docteur en Egyptologie de l'Université Paris IV, Sorbonne,  
Habilité à diriger des recherches,  
Ancien membre de l'IFAO (Institut Français d'Archéologie Orientale) du Caire,  
Membre de l'EA 1132 HISCANT-MA (Université Nancy 2),  
Membre titulaire de l'Académie nationale de chirurgie-dentaire,

*Si nous avions inscrit «merci » sur chacune  
des pages de cette thèse cela n'aurait pas suffi  
pour exprimer toute notre profonde  
reconnaissance.*

*Grace à votre travail, vos encouragements et  
votre complicité, nous avons passé une année  
très riche en Italie dont cette thèse est  
le fruit logique et précieux.*

*Nous vous remercions de votre dévouement.*

## A NOTRE JUGE

### **Monsieur le Docteur Claude ARCHIEN**

Docteur en Chirurgie Dentaire

Docteur de l'Université de Lorraine

Habilité à diriger des recherches

Chef de service d'Odontologie du CHU de Nancy

Maître de Conférence des Universités

Sous-section : Prothèse

*Votre présence lors de cette soutenance était  
une évidence après nos longues conversations  
sur l'avenir de l'odontologie.*

*Nous en garderons des souvenirs bien  
précieux.*

*Veuillez trouver dans cette thèse la chaleur  
de l'Italie et toute ma profonde reconnaissance.*

## A NOTRE JUGE

### **Monsieur le Professeur Pascal AMBROSINI**

Docteur en Chirurgie Dentaire

Docteur de l'Université Henri Poincaré, Nancy 1

Vice-Doyen au budget et aux affaires hospitalières

Habilité à diriger des Recherches

Professeur des Universités - Praticien Hospitalier

Responsable de la Sous-section : Parodontologie

*Nous vous sommes très reconnaissant d'avoir  
accepté de faire partie du jury de cette thèse.*

*Nous garderons en mémoire votre gentillesse, votre  
disponibilité et la qualité de l'enseignement dont vous  
nous avez fait bénéficier tout au long de nos études.*

*Veuillez trouver ici l'expression de notre gratitude  
et de notre profonde admiration.*

REMERCIEMENTS :

A Madame le **Docteur Francesca Miotti** : responsable de Relations Internationales de la Faculté d'Odontologie de Padoue en Italie.

A l'ensemble des enseignants de la Faculté d'Odontologie de Padoue en Italie pour leur accueil chaleureux, leur patience et leur compréhension.

A l'ensemble des responsables des Relations Internationales des Facultés et UFR de France ayant participé à l'enquête de cette thèse.

A Monsieur le **Docteur Pierre Bravetti**, ancien Doyen de la Faculté d'Odontologie de Nancy, qui nous a toujours soutenu dans notre volonté de partir étudier à l'étranger.

A Monsieur le **Docteur Marc Engels-Deutsch** pour son soutien et ses enseignements précieux.

DEDICACES :

A ma grand-mère Françoise SEIVERT dont l'absence est cruelle. Je sais que tu veilles sur moi et sur nous à chaque instant.

A Papé.

A mes parents, que j'aime tant.

A Vincent, mon frère.

A Florence

A Sonia et Valentin

A Erasme et à l'Europe en laquelle j'ai foi

A la Musique qui m'emporte, me transporte et me fait battre le cœur en toute circonstances.

A l'Avenir, quoi qu'il nous réserve.

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>PARTIE 1 : LE PROGRAMME ERASMUS .....</b>	<b>3</b>
A. LA NAISSANCE DU PROGRAMME ERASMUS ET SON EVOLUTION.....	3
1. <i>Erasme, un philosophe itinérant.....</i>	3
1.1. La naissance d'un philosophe .....	3
1.2. Les voyages d'Erasme .....	4
1.1. Ce qu'Erasme a apporté à l'Europe .....	5
1.1. Pourquoi Erasme a-t-il donné son nom au programme d'échange européen ? .....	6
2. <i>Naissance et évolution de l'espace d'enseignement supérieur .....</i>	7
2.1. Avant le processus de Bologne .....	7
2.2. Contexte européen.....	7
2.3. La Déclaration de la Sorbonne .....	8
2.4. Processus de Bologne .....	9
3. <i>Le programme Erasmus .....</i>	13
3.1. Origine du nom.....	13
3.2. Création du programme en 1987.....	13
3.3. Principe du programme (2).....	14
a) Qui peut participer au programme ? .....	14
b) Reconnaissance de l'année.....	14
c) Frais de scolarité .....	14
d) Bourse .....	15
e) Contrat étudiant.....	15
3.4. Phénomène culturel .....	16
3.5. Le programme Erasmus 25 ans après .....	17
B. REFORMES ACCOMPAGNANT LA CREATION DE L'ESPACE EUROPEEN D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR... 24	24
1. <i>Système européen de transfert et d'accumulation de crédits .....</i>	24
1.1. Description du système ECTS (5) .....	24
1.2. Avantages du système ECTS.....	25
2. <i>Le système ECTS dans le cadre d'une période d'études à l'étranger .....</i>	26
3. <i>Références ECTS.....</i>	27
3.1. Le catalogue de formation.....	27
3.2. Le formulaire de candidature.....	27
3.3. Le contrat d'études .....	32
3.4. Le contrat de stage.....	35
3.5. Relevé de notes .....	38
3.6. La charte des étudiants Erasmus .....	40
4. <i>Crédits ECTS et Reforme LMD .....</i>	43
5. <i>Exemple du cursus LMD Santé (8).....</i>	44
5.1. Objectif .....	44
5.2. Principe .....	44
5.3. Entrée en L1 Santé .....	45

5.4.	Semestrialisation .....	45
5.5.	Passerelles de flux sortant .....	46
5.6.	Conclusion concernant le LMD Santé .....	46
<b>PARTIE 2 : L'ODONTOLOGIE DANS LE CADRE DES ECHANGES ERASMUS .....</b>		<b>47</b>
1.	QUESTIONNAIRE .....	47
2.	EXPLICATION DU QUESTIONNAIRE .....	48
3.	RESULTATS .....	48
3.1.	<i>Mobilité sortante réelle</i> .....	49
3.2.	<i>Mobilité sortante potentielle par semestre</i> .....	49
3.3.	<i>Nombre de partenariats européens</i> .....	50
3.4.	<i>Mobilité entrante</i> .....	50
3.5.	<i>Année des premiers échanges</i> .....	51
3.6.	<i>La mobilité enseignante</i> .....	51
4.	CONCLUSION .....	51
<b>PARTIE 3 : CAS PARTICULIER D'UN ECHANGE FRANCO-ITALIEN ENTRE NANCY ET PADOUE .....</b>		<b>52</b>
A.	PRESENTATION DE L'UNIVERSITE DE PADOUE .....	52
1.	<i>Une université historique</i> .....	52
2.	<i>L'université actuelle</i> .....	53
2.1.	Quelques chiffres .....	53
2.2.	La devise de l'université .....	54
2.3.	Entrée de l'Université de Padoue dans le système européen .....	54
2.4.	Le calendrier académique .....	54
2.5.	Les étudiants italiens .....	55
2.6.	Evaluation.....	55
2.7.	Cours d'italien.....	56
2.8.	Association pour les étudiants Erasmus.....	56
B.	PRESENTATION DE LA FACULTE DI MEDECINA DI PADOVA .....	56
1.	<i>L'Ecole de médecine de Padoue pendant la Renaissance</i> .....	56
2.	<i>La Faculté de Médecine et Chirurgie actuelle de Padoue</i> .....	57
2.1.	La didactique .....	58
2.2.	La recherche .....	58
2.3.	L'international .....	58
2.4.	L'odontologie .....	59
C.	LE CURSUS HOSPITALO-UNIVERSITAIRE ITALIEN POUR LES ETUDES ODONTOLOGIQUES.....	59
1.	<i>Nombre d'années d'études en Italie</i> .....	59
2.	<i>Accès aux études odontologiques en Italie</i> .....	60
3.	<i>Objectifs de la formation hospitalo-universitaires</i> .....	60
4.	<i>Obligation de présence en cours</i> .....	61
5.	<i>Répartition académique des matières enseignées</i> .....	62
6.	<i>Les travaux pratiques</i> .....	64

7. <i>Pratique clinique en observation comme en travail en bouche .....</i>	65
8. <i>thèse et examen d'Etat.....</i>	69
9. <i>Analyse par rapport au système nancéen.....</i>	70
D. DECOUVERTE DE LA FACULTE D'ODONTOLOGIE : FACOLTA DI ODONTOIATRIA E PROTESI DENTARIA DI PADOVA .....	71
1. <i>Les Locaux .....</i>	71
2. <i>L'emploi du temps.....</i>	72
2.1. Premier semestre .....	72
2.2. Deuxième semestre .....	72
3. <i>Le stage clinique.....</i>	73
3.1. Les urgences.....	73
3.2. La polyclinique.....	74
3.3. Les patients .....	75
3.4. Le parcours de soins .....	75
3.5. L'hygiéniste .....	75
3.6. L'informatisation du service .....	76
4. <i>Les conférences .....</i>	76
5. <i>Les examens .....</i>	76
E. LES DIFFICULTES A LA FACULTE D'ODONTOLOGIE DE PADOUE.....	77
1. <i>Le statut de dentiste en Italie.....</i>	77
a) Etymologie .....	77
b) La présence de l'hygiéniste .....	78
2. <i>La langue et le rapport avec le patient .....</i>	79
3. <i>Hyperspecialisation de l'Odontologie à la polyclinique de Padoue .....</i>	79
4. <i>Le statut de l'Etudiant en Odontologie à Padoue .....</i>	80
5. <i>Bilan de l'année Erasmus à Padoue .....</i>	80
<b>PARTIE 4 : PERSPECTIVES DU PROGRAMME D'ECHANGE ERASMUS EN ODONTOLOGIE....</b>	<b>82</b>
1. MULTIPLIER LES ECHANGES ETUDIANTS.....	82
1.1. <i>pour un stage de 3 mois .....</i>	82
1.2. <i>Pour un semestre d'études.....</i>	82
1.3. <i>Pour une année d'études .....</i>	83
1.4. <i>Connaissance d'une langue étrangère en Odontologie .....</i>	83
2. PERMETTRE LA MOBILITE ENSEIGNANTE .....	84
3. HARMONISER LE SYSTEME EUROPEEN .....	85
4. LES DERIVES DU PROGRAMME ERASMUS.....	87
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>89</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>91</b>

## INTRODUCTION

Selon la légende, Europe était une princesse phénicienne qui aurait séduit Zeus, roi de l'Olympe. Aujourd'hui, après des périodes de guerres et de conquêtes, l'Europe est un continent qui regroupe des 27 pays unis. L'Union Européenne a d'ailleurs reçu en 2012 le prix Nobel de la Paix.

Une des dates importantes de la construction européenne fut la signature de l'accord de Schengen le 14 Juin 1985. Ce texte conclut la mise en place graduelle d'un espace Schengen de libre circulation des personnes dont les travailleurs.

Pourtant, c'est depuis la publication d'une directive européenne en 1978 (Directive 78 / 686 / CEE) (10) qu'il existe une reconnaissance mutuelle des diplômes d'Odontologie et certificats nationaux en chirurgie-dentaire au niveau européen. A l'époque, cette directive ne concernait que l'Allemagne fédérale, la Belgique, le Danemark, la France, Irlande, Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. L'article 2 souligne que chaque Etat membre reconnaît les diplômes, certificats de praticien délivrés par les autres états-membres. Afin de délivrer ces équivalences dans les meilleures conditions possibles, un comité consultatif pour la formation de praticien de l'art dentaire fut institué.

En 1986, un rapport de ce comité définit le profil-type du praticien de l'art dentaire dans les Etats membres de la communauté européenne pour atteindre un niveau élevé et comparable dans la formation initiale.

Trois principes sont à respecter. Les programmes d'études doivent comporter au moins cinq ans d'études théoriques et pratiques à temps plein dans une université. Ils doivent être élaborés en tenant compte des besoins en santé bucco-dentaire de la population. Enfin, durant ces études, les praticiens dentaires doivent être conscients de leurs limites et maintenir continuellement leurs connaissances à jour par le biais de la formation continue.

Ce comité consultatif a également recommandé l'élaboration d'un système d'auto-évaluation des centres d'enseignement dentaire des Etats membres et la mise en place d'un système de visites et d'échanges d'enseignants et d'étudiants entre les Etats membres. (3)

Un an plus tard, en 1987, un programme d'échange interuniversitaire fut créé par la communauté européenne. Malgré des débuts difficiles, les programmes d'échanges ont vu le nombre de participants augmenter chaque année.

Il existe des filières d'études où la participation à un programme d'échange européen paraît évidente comme les filières linguistiques ou commerciales. Pourtant, les étudiants en Chirurgie-Dentaire y participent également.

En 2012, le programme d'échange européen le plus populaire ERASMUS a fêté ses 25 ans. Une occasion pour rappeler en premier lieu l'historique de la création du programme ERASMUS en constatant les réformes nécessaires à sa réussite notamment dans les études de santé. Dans un deuxième temps, nous essayerons de visualiser ce qui se fait actuellement en matière d'échanges internationaux dans les Facultés et Unités de Formation et de Recherche en Odontologie en France avant d'exposer un exemple d'échange franco-Italien entre la Faculté de Nancy et la Faculté de Padoue. Dans une quatrième et dernière partie, nous essayerons d'imaginer l'avenir et les perspectives de ces échanges européens dans le cadre de la formation initiale en Chirurgie-Dentaire.

# PARTIE 1 : LE PROGRAMME ERASMUS

## A. LA NAISSANCE DU PROGRAMME ERASMUS ET SON EVOLUTION

### 1. *ERASME, UN PHILOSOPHE ITINERANT*

#### 1.1. **La naissance d'un philosophe**

En Français, Didier Erasme est un philosophe hollandais né à Rotterdam vers 1469, sa date de naissance demeurant encore à ce jour incertaine.

« Prince des humanistes », Desiderius Erasmus de son nom latin, est né hors-mariage d'un père nommé Roger Gérard (en hollandais Geert) et d'une mère nommée Marguerite, elle-même fille de médecin, ce qui fait de lui un « fils illégitime » lui interdisant de se marier. Fils naturel, Erasme n'avait alors qu'une seule solution d'insertion sociale à cette époque du 15<sup>e</sup> siècle, celle de devenir prêtre.

D'ailleurs, c'est de cette situation familiale particulière d'où lui est venue l'idée de son pseudo latin « Desiderius Erasmus Roterodamus » qu'il invente à l'âge de 17 ans. « Desiderius » signifie « le désiré » ce qui est la traduction de « Geert » en hollandais. « Erasmus » signifie « aimé » en grec. « Roterodamus » est le nom latin de sa ville de naissance.

Erasme avait un frère aîné naturel, de mêmes parents, tous deux furent élevés par ces derniers jusqu'à leur décès en 1483, puis leurs tuteurs décidèrent de placer les deux adolescents au couvent des Augustins de Steyn près de Gouda, la ville de son père. Dans un premier temps, Erasme se révolte puis finit par adhérer à cette décision en prenant connaissance de la richesse de la bibliothèque des moines de ce couvent.

En 1488, il prononce ses vœux à l'Eglise et est ordonné prêtre en 1492. Dès lors, il obtient une dispense de cours et est invité par l'évêque de Cambrai à le suivre dans ses déplacements en tant que secrétaire.

## 1.2. Les voyages d'Erasme

Le premier voyage d'Erasme fût à Paris où il séjournera entre 1495 et 1499 (29). Il y fût étudiant au Collège de Montaigu et y rencontra de nombreux humanistes. Il devint, par exemple, un proche ami de l'humaniste Italien Publio Fausto Andrelini poète et professeur d'Humanisme à Paris (45).

Puis il voyage en Europe en 1499 et 1514 en commençant par l'Angleterre où, sous le règne alors du roi Henri VIII, il se lia d'amitié à vie avec John Fisher, Thomas More (31). Ensuite, il voyage en Italie, où il sera étudiant à l'Université de Turin où il obtient son diplôme de docteur en théologie. Il retourne alors en Angleterre. C'est durant ce long voyage (Italie – Angleterre) qu'il rédige *l'Eloge de la Folie* son œuvre la plus connue et reconnue, dédiée à Thomas More (22).

C'est à Bâle en Suisse, qu'il rencontra un imprimeur et devient le conseiller de Charles Quint entre 1517 et 1521 après avoir rédigé « *l'Education d'un prince* ». Parallèlement, il dirige le Collège des Trois langues en dans la partie flamande de la Belgique.

Finalement en 1517, le pape Léon X le dispense de porter l'habit de prêtre. C'est à cette époque que commence la polémique entre Erasme et Luther, le fondateur du protestantisme, car ce dernier l'invite à le rejoindre à plusieurs reprises, mais Erasme refusa toujours.

De 1528 à 1535, Erasme s'installe à Fribourg-en-Brisgau où il écrit son dernier grand ouvrage : « *L'ecclésiaste* ».

En 1535, il revient à Bâle et, dans cette ville, le 12 juillet 1536, il décède brutalement de dysenterie.

## 1.1. Ce qu'Erasme a apporté à l'Europe

Pour comprendre ce qu'Erasme a apporté à l'Humanisme, il faut se replacer à son époque. Erasme est né à cette époque de transition entre le Moyen-Age et la Renaissance. Constantinople fut prise par les Turcs une quinzaine d'années avant sa naissance, l'imprimerie va connaître son essor et les guerres d'Italie révèlent aux français une civilisation raffinée (16).

La figure 1 suivante, représente une carte de la diffusion du mouvement de pensée Humaniste en Europe au cours du 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècle.

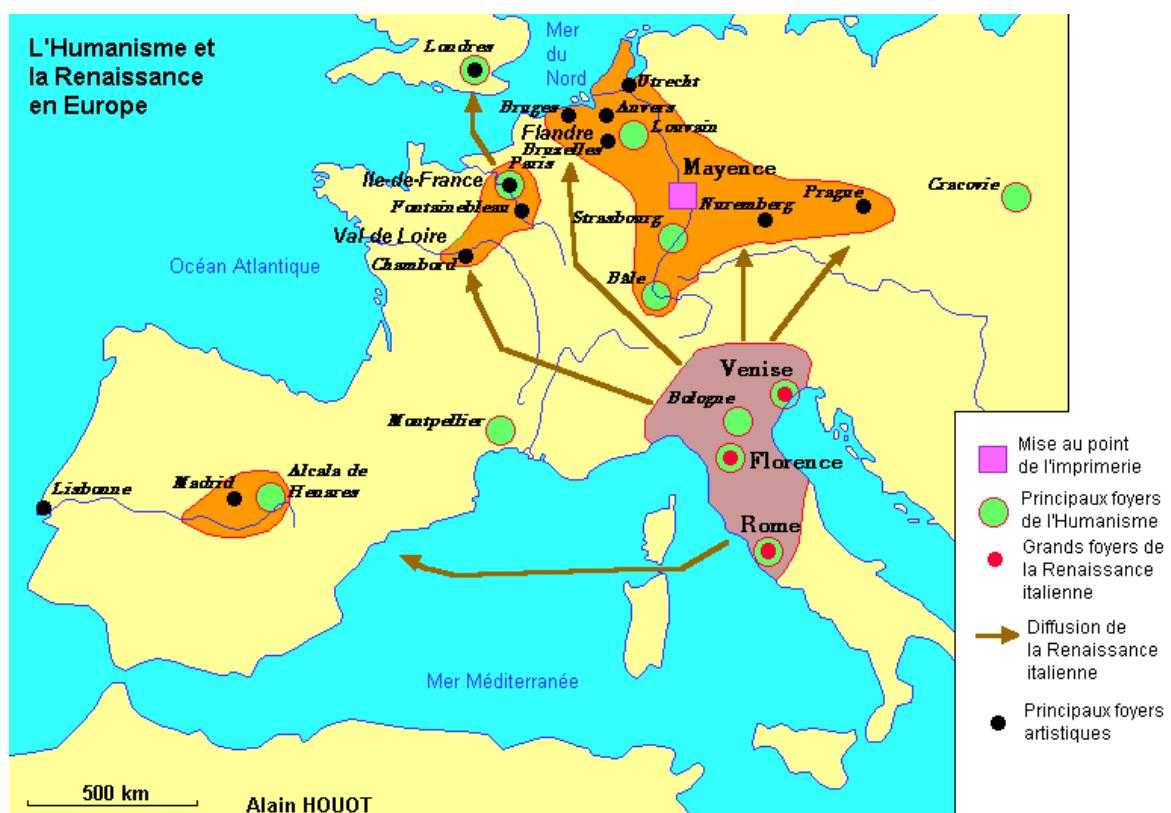


Figure 1 : Diffusion de la Renaissance en Europe (1)

On y retrouve les villes où Erasme a séjourné : Paris, Londres, Bâle, Louvain et l'Italie où il voyagea.

Erasme s'est vu offrir de nombreuses propositions de position dans la hiérarchie ecclésiastique, mais a toujours refusé préférant une vie précaire mais libre de

pensée. Parlant la langue latine, il put voyager en Europe en se sentant partout chez lui sans barrière de la langue.

Erasme est également l'inventeur de la rhétorique épistolaire, qui élève le style de la lettre au rang de prose d'art. Il entretient des correspondances avec toute l'Europe : princes, grands ecclésiastiques, érudits, novices ; plus de 600 correspondants (46).

En 1511, éclatent les guerres de religion qui se terminent par le traité de Westphalie en 1648. L'humanité est horrifiée par le retour de ces guerres, mais par la même occasion les érudits de l'époque découvrent l'Eloge de la Folie d'Erasme où il expose un concept révolutionnaire à l'époque : « l'avantage d'autrui », c'est-à-dire « l'entraide » ou « comment apprendre de l'autre »(20).

Tous les écrits d'Erasme furent interdit à la lecture des catholiques du Concile de Trente jusqu'en 1900 (20).

Erasme aujourd'hui reconnu comme l'un des plus grands humanistes de la Renaissance, a aidé sans vraiment le vouloir à l'éclatement de l'Eglise et à la création de Protestantisme. Pourtant à l'époque, il était critiqué pour ses mots durs vis-à-vis du clergé et des papes, car leur attitude lui semblait en opposition avec l'Evangile qu'il avait d'ailleurs retraduite du grec ancien en latin (46).

### **1.1. Pourquoi Erasme a-t-il donné son nom au programme d'échange européen ?**

Durant toute son œuvre, Erasme s'est montré cosmopolite et critique vivement les guerres qui éclatent à cette époque entre l'Angleterre, la France et l'Espagne. Il milite pour la paix soutenant que la chrétienté unit les pays européens.

C'est donc en son honneur que le programme universitaire d'échange européen créé en 1987, soit presque un demi-millénaire après sa mort, porte son nom : ERASMUS.

## *2. NAISSANCE ET EVOLUTION DE L'ESPACE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR*

### **2.1. Avant le processus de Bologne**

L'éducation et la formation n'apparaissaient pas dans les premières discussions des états membres de la Communauté Européenne. A peine sortie de la Seconde Guerre mondiale, l'attention des pays européens se concentrat sur le replacement de l'économie.

Mais dès le traité de Rome en 1957 apparaissent les premiers signes de la coopération future en matière d'éducation et de formation par l'abord de questions telles que la reconnaissance des qualifications entre pays.

Au fur et à mesure que la vision de la Communauté Européenne s'élargissait, l'Europe économique a laissé place à l'Europe socio-économique. Des demandes d'action en matière d'éducation se faisaient de plus en plus entendre.

C'est durant la deuxième moitié des années 80 qu'un certain nombre de projets virent le jour : Comett, suivi d'Erasmus (conférence de Rome de 1987), PETRA, « jeunesse pour l'Europe », Lingua, Eurotecnet et FORCE. Malgré une adoption difficile de ces programmes, ils furent une véritable réussite dès le départ et leurs budgets augmentèrent significativement en dix ans.

### **2.2. Contexte européen**

Pour comprendre ce qui mena au processus de Bologne qui permit l'expansion de la coopération communautaire, il faut rappeler ce qu'il se passe en Europe dans les années 90. L'Europe est alors composée de douze pays formant la Communauté économique européenne (C.E.E.) En fait, le Traité de Maastricht ratifia une nouvelle structure européenne divisée en trois piliers d'action:

- Les communautés européennes
- La politique étrangère et de sécurité commune
- La coopération policière et judiciaire en matière pénale.

Le premier pilier concerne entre autres l'éducation, la recherche et la culture.

Le traité de Maastricht met en évidence la nécessité à l'époque d'harmoniser les secteurs des états membres. Pour assurer un marché du travail commun, l'éducation a un rôle essentiel. A cette époque, les diplômes ont des différentes dénominations, la durée des études est différente et les titres sont obtenus par différents systèmes. Ceci complique ce que l'on appelle les obtentions d'équivalence. Ainsi un système d'éducation commun fut vu comme un tremplin pour construire l'identité européenne culturelle et sociale (23).

L'article 165 du traité de Lisbonne de 2008 de l'Union Européenne en place actuellement reprend l'ex-article 149 du Traité de Maastricht de 1992 :

Extrait de l'Article 165 (ex-article 149 TCE)

(...) *L'Union contribue au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre États membres et, si nécessaire, en appuyant et en complétant leur action tout en respectant pleinement la responsabilité des États membres pour le contenu de l'enseignement et l'organisation du système éducatif ainsi que leur diversité culturelle et linguistique* (41).

### **2.3. La Déclaration de la Sorbonne**

A l'occasion du 800<sup>ème</sup> anniversaire de l'Université de Paris, la déclaration de la Sorbonne fut prononcée conjointement avec les ministres en charge de l'Enseignement supérieur de l'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni.

Extrait du début de la Déclaration de la Sorbonne de 1998 :

*Paris, en Sorbonne, le 25 mai 1998*

*La construction européenne a tout récemment effectué des progrès très importants. Mais si pertinents que soient ces progrès, ils ne doivent pas nous faire oublier que l'Europe que nous batissons n'est pas seulement celle de l'Euro, des banques et de l'économie ; elle doit être aussi une Europe du savoir. Nous devons renforcer et utiliser dans notre construction les dimensions intellectuelles, culturelles, sociales et techniques de notre continent. Elles ont été, dans une large mesure, modelées par ses universités, qui continuent à jouer un rôle central dans leur développement.*

*Les Universités sont nées en Europe, pour certaines depuis environ trois quarts de millénaire. Nos quatre pays sont fiers de posséder quelques-unes des plus anciennes, qui célèbrent en ce moment d'importants anniversaires, comme le fait aujourd'hui l'Université de Paris. Autrefois, étudiants et professeurs circulaient librement et disséminaient rapidement leur savoir à travers le continent. Aujourd'hui, il existe encore un trop grand nombre de nos étudiants qui obtiennent leurs diplômes sans avoir bénéficié d'une période d'études en dehors des frontières nationales... (11)*

Le Processus de Bologne fut inspiré de ces réactions par rapport à l'ancienneté, le prestige de ces Universités européennes et du bienfait des échanges européens notamment durant avènement de l'Humanisme.

#### **2.4. Processus de Bologne**

Le Processus de Bologne fut la conséquence logique de la déclaration de la Sorbonne. Ce fut un procédé volontaire des états membres et non-membres de créer un système harmonisé commun : the European Higher Education Area (EHEA) ; en français, l'Espace européen de l'Enseignement supérieur. C'est un accord intergouvernemental où les institutions européennes eurent un rôle très important. L'engagement porte sur la création d'un espace européen de l'Enseignement supérieur avant 2010.

Le Processus est un ensemble de déclarations dont, la première, fut la *déclaration de Bologne*. Cet ensemble de texte consiste à :

- créer un système de grades académiques facilement reconnaissables et comparables
- promouvoir la mobilité des étudiants, enseignants et des chercheurs
- assurer la qualité de l'enseignement
- intégrer la dimension européenne dans l'Enseignement supérieur

Ainsi chaque pays signataire de la déclaration de Bologne s'engage de façon volontaire à réformer son propre système d'enseignement. Cette réforme n'est imposée ni aux gouvernements nationaux ni aux Universités.

Néanmoins, les Etats membres conservent la responsabilité des matières enseignées et de l'organisation de leur système d'enseignement ainsi que la diversité culturelle et linguistique.

La déclaration de Bologne fut initialement signée par 29 pays (15 membres et 14 non-membres) le 19 Juin 1999. Aujourd'hui le processus compte 47 états. Après cette première déclaration, il y en eut d'autres où de nouvelles idées et de nouvelles initiatives furent avancées (7):

- Communiqué de Prague en 2001 : « *Vers l'espace européen de l'enseignement supérieur* »
- Communiqué de Berlin en 2003 : « Réalisation de l'espace européen de l'enseignement supérieur »
- Communiqué de Bergen en 2005 : « Concrétisation des objectifs dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement supérieur »
- Communiqué de Londres en 2007 : « Vers l'espace européen de l'enseignement supérieur : une réponse aux défis de mondialisation »
- Communiqué de Louvain-la-Neuve en 2009 : « le Processus de Bologne 2020 »
- Déclaration de Budapest-Vienne en 2010
- Communiqué de Bucarest en 2012

Toutes ces textes ont les mêmes buts c'est-à-dire :

- Compétitivité internationale
- Mobilité
- Employabilité.

Par des actions communes qui sont :

- Adoption d'un système qui permet de lire et comparer facilement les diplômes
- Adoption d'un système basé sur deux cycles (Licence – Master)
- Etablissement d'un système de crédits (European Credit Transfert System : E.C.T.S.)

- Promotion de la mobilité en supprimant les obstacles
- Promotion d'une coopération européenne de qualité
- Promotion d'une dimension européenne de haute éducation

a) *Communiqué de Prague*

Ce communiqué du 19 Mai 2001 ajoute :

- Le principe d'éducation et formation tout au long de la vie dans le but de renforcer la compétitivité économique
- L'implication des établissements d'Enseignement supérieur et des étudiants
- La promotion de l'attractivité de l'espace européen de l'Enseignement supérieur en Europe et dans le monde

b) *Communiqué de Berlin*

Ce communiqué datant du 19 Septembre 2003 a permis d'intégrer les études doctorales à l'espace européen d'enseignement supérieur et a créé l'espace européen de la recherche. En mettant l'accent sur :

*(...) l'importance de la recherche, la formation à la recherche et la promotion de l'interdisciplinarité pour maintenir et améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et renforcer sa compétitivité. Ils appellent à une mobilité accrue au niveau doctoral et post doctoral et encouragent les établissements concernés à accroître leur coopération dans les domaines des études doctorales et la formation des jeunes chercheurs (...) (7).*

c) *Communiqué de Bergen*

Ce communiqué date des 19 et 20 mai 2005 soit 6 ans après la déclaration de Bologne. Ainsi, il rassemble les premiers résultats et progrès significatifs du processus de Bologne.

De plus, il fixe de nouveaux objectifs dans les domaines suivants :

- Mise en œuvre des références et des lignes d'orientation pour garantir la qualité de l'enseignement
- Mise en œuvre de cadres nationaux de qualifications

- Délivrance et reconnaissance des diplômes conjoints y compris au niveau doctoral
- Création d'opportunités pour des parcours flexibles de formation dans l'enseignement supérieur

*d) Communiqué de Londres*

Ce communiqué date du 18 mai 2007. Comme le communiqué précédent, il met en avant les progrès significatifs accomplis, mais néanmoins cite les nombreux défis qu'il reste à relever :

- La promotion de la mobilité des étudiants et du personnel
- L'évaluation de l'efficacité des stratégies nationales
- Définition d'indicateurs et de données destinées à mesurer les progrès relatifs à la mobilité européenne
- L'examen des moyens de l'intégration sur le marché du travail avec le diplôme en trois cycles
- Amélioration de la diffusion des informations sur l'espace européen de l'enseignement supérieur à travers le monde
- Elaboration d'une méthode d'analyse qualitative du suivi des progrès réalisés dans ce domaine.

*e) Communiqué de Louvain-la-Neuve*

Ce communiqué date des 28 et 29 avril 2009. Soit dix ans après, la première déclaration du processus fait un bilan des dix années passées et fixe les objectifs des dix prochaines années à venir et des conditions nécessaires à leur application.

*f) Déclaration de Budapest-Vienne*

Cette déclaration fut l'occasion de célébrer la première décennie, le lancement officiel de l'espace européen d'enseignement supérieur et l'entrée dans une phase d'harmonisation et consolidation. Lors de cette déclaration fut accueilli également le 47<sup>e</sup> et dernier état signataire à ce jour.

### **3. LE PROGRAMME ERASMUS**

Le programme ERASMUS est un des programmes de mobilité européenne pour les étudiants de l'Enseignement supérieur. Il fut créé en 1987 lors de la conférence de Rome et est aujourd'hui un des programmes majeur du *Life Long Learning Program 2007- 2013* (Programme de formation tout au long de la vie).

#### **3.1. Origine du nom**

Comme vu précédemment, le programme d'échange européen d'enseignement supérieur est nommé ainsi d'après le nom d'Erasme, le prêtre philosophe humaniste hollandais ; *Erasmus* en latin. De plus, E.R.A.S.M.U.S. est un acronyme qui signifie *EuRopean Action Scheme for the Mobility of University Students* (Schéma d'action européen pour la mobilité des étudiants) (23).

#### **3.2. Crédation du programme en 1987**

Au moment où le programme Erasmus fut finalement adopté en juin 1987, la commission européenne supportait un tel programme d'échange depuis six ans, mais certains états membres y étaient hostile (France, Allemagne, Grande-Bretagne).

C'est l'Association des Etats Généraux des Etudiants de l'Europe (A.E.G.E.E.) qui persuade le Président français, François Mitterrand à supporter la mise en place du programme d'échange européen qui fut adopté par une majorité à la commission européenne.

La première génération d'étudiants « Erasmus » était composée de 3 244 volontaires avec la participation de onze pays. (23)

### **3.3. Principe du programme (2)**

Avec Erasmus, les étudiants partent valider une partie de leurs études dans un autre établissement universitaire européen pendant au minimum trois mois et maximum un an. L'étudiant part dans une Université avec laquelle son Université d'origine a signé un accord : on parle **d'accords interuniversitaires**. Les deux établissements doivent être signataires d'une charte universitaire Erasmus.

#### **a) Qui peut participer au programme ?**

Pour participer au programme Erasmus il faut être étudiant dans l'Enseignement supérieur et **avoir validé la première année**. Le candidat doit être citoyen d'un des pays signataires du programme et y posséder le statut de résident permanent, d'apatride ou de réfugié politique.

Les enseignants de l'Enseignement supérieur peuvent également participer au programme.

#### **b) Reconnaissance de l'année**

Les étudiants qui participent au programme Erasmus partent suivre des cours magistraux ou un stage d'une période d'au minimum trois mois de l'année académique. Le programme **Erasmus garantit que la période passée à l'étranger sera reconnue** par l'Université d'origine au retour de l'étudiant. La mobilité est reconnue et prise en compte grâce au Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (E.C.T.S.) qui permet une évaluation du contrat d'étude signé par l'étudiant avant son départ.

#### **c) Frais de scolarité**

Une grande partie du programme repose sur le fait que les étudiants ne payent pas les frais de scolarité de l'Université d'accueil. En revanche, ils payent les frais de

scolarité de leur Université d'origine. On parle donc d'**exonération** des droits de scolarité de l'Université d'accueil.

#### **d) Bourse**

En 2002, fut établi que le programme Erasmus garantit toutes les bourses dont bénéficie l'étudiant dans son pays d'origine lors de son départ pour un pays étranger pour un minimum de trois mois. Ces bourses doivent être délivrées par le pays d'origine qu'il importe le coût de la vie du pays de destination. De plus, certaines bourses supplémentaires peuvent être demandées pour couvrir les frais d'expatriation.

Il existe trois types d'aides financières additionnelles pour les étudiants ERASMUS en France :

- La bourse communautaire Erasmus est délivrée à tous les étudiants Erasmus. Son montant est d'environ 160 euros par mois et est redéfinie chaque année. Elle dépend aussi du coût de la vie dans le pays de destination.
- Le complément Erasmus est une bourse de mobilité qui n'est attribué qu'aux étudiants boursiers. La demande s'établit auprès de l'Université d'origine et le montant est fixé en réunion.
- Il existe d'autres aides régionales délivrées par le Conseil Régional.

#### **e) Contrat étudiant**

Un contrat d'étude est signé avant le départ de l'étudiant.

Dans le cadre de la mobilité à des fins d'études, ce contrat fixe les engagements de l'étudiant, le fait qu'il représente l'Université qui l'envoie, ainsi que la liste des matières qu'il devra suivre et le nombre de crédits E.C.T.S. correspondant.

Dans le cadre d'un stage, ce contrat de formation est signé par l'établissement d'Enseignement supérieur d'origine et par l'organisme d'accueil. Un engagement de

qualité définit les droits et obligations de toutes les parties prenantes au stage à l'étranger. Une **charte des étudiants Erasmus** définit leurs droits et leurs devoirs pendant la période de stage à l'étranger.

### 3.4. Phénomène culturel

Une des raisons récurrentes pour laquelle les étudiants européens participent au programme Erasmus est le développement personnel :

- Possibilité de vivre à l'étranger, s'expatrier
- Rencontrer une nouvelle culture
- Acquérir des compétences non techniques, mais sociales et capacité à faire face à l'inconnu
- Améliorer une compétence voire des compétences linguistiques
- Découvrir des nouveaux modes d'apprentissage et d'enseignement

Les avantages possibles pour une future carrière comptent moins que les raisons individuelles.

Pour beaucoup d'étudiants européens, le programme Erasmus est la première expérience de vie à l'étranger. Ainsi, c'est devenu un phénomène culturel et populaire. Le programme a d'ailleurs fait l'objet d'un film français « L'auberge espagnole » et d'un livre guide « Erasmus, Here I come ».

Certaines Académies ont annoncé que les anciens étudiants « Erasmus » prouveront être une force puissante en créant l'**« identité européenne »**. (21) Tel l'article d'avril 2005 du New York Times qui disait :

*« Un nombre croissant de jeunes européens (...) étudient, travaillent et sortent ensemble à travers le continent. Contrairement à leurs parents qui grandirent confinés dans une nation et une nationalité, ils sont multilingues et multiculturels. (...) »*

*« On ne leur demande pas d'abandonner leur identité nationale ou régionale mais d'aller au-delà de celle-ci. (...) Nous sommes en train de créer une communauté où la diversité n'est pas un problème mais une caractéristique. C'est comme ça que l'on se sent européen. »*

Des associations ont vu le jour, comme Erasmus Student Network.

L'ESN est une association sans but lucratif internationale, organisée par des étudiants. Leur volonté est de représenter les étudiants Erasmus à l'échelle internationale et à l'échelle locale, d'aider à l'intégration culturelle sur le principe de l'étudiant qui aide l'étudiant.

Il y a 12 000 membres, 412 sections locales rattachées à des Universités dans 36 pays, qui fonctionnent sur la base du volontariat en offrant des services à 150 000 étudiants. (13)

Les valeurs de ce réseau sont :

- *Unity in diversity, diversity in the Unity*, l'Unité dans la diversité, et la diversité dans l'Unité. Dans le sens que nous avons tous des cultures différentes, mais nous avons un même but.
- Etudiant qui aide l'étudiant sur la base du volontariat
- Dimension internationale de la vie, briser les frontières, découvrir, explorer et coopérer
- La passion pour l'Europe et en faire un espace de paix et d'échange culturel.

### **3.5. Le programme Erasmus 25 ans après**

En 2012, le programme Erasmus a fêté ses 25 ans et s'avère être un succès. Il est même le programme de mobilité le plus réussi du monde. Le nombre d'étudiants participant à ce programme augmente chaque année en Europe (15).

Près de 2,5 millions d'étudiants ont participé au programme depuis qu'il a été créé en 1987 et 300 000 enseignants universitaires y ont également pris part depuis 1997. Le budget annuel est de 450 millions d'euro. Il concerne 4 000 institutions dans 33 pays (32).

Le programme Erasmus est ouvert :

- Aux 27 états membres de l'union européenne :

Allemagne	France	Pays-Bas
Autriche	Grèce	Pologne
Belgique	Hongrie	Portugal
Bulgarie	Irlande	République Tchèque
Chypre	Italie	Roumanie
Danemark	Lettonie	Royaume-Uni
Espagne	Lituanie	Slovaquie
Estonie	Luxembourg	Slovénie
Finlande	Malte	Suède

- Aux Etats de l'Espace économique européen

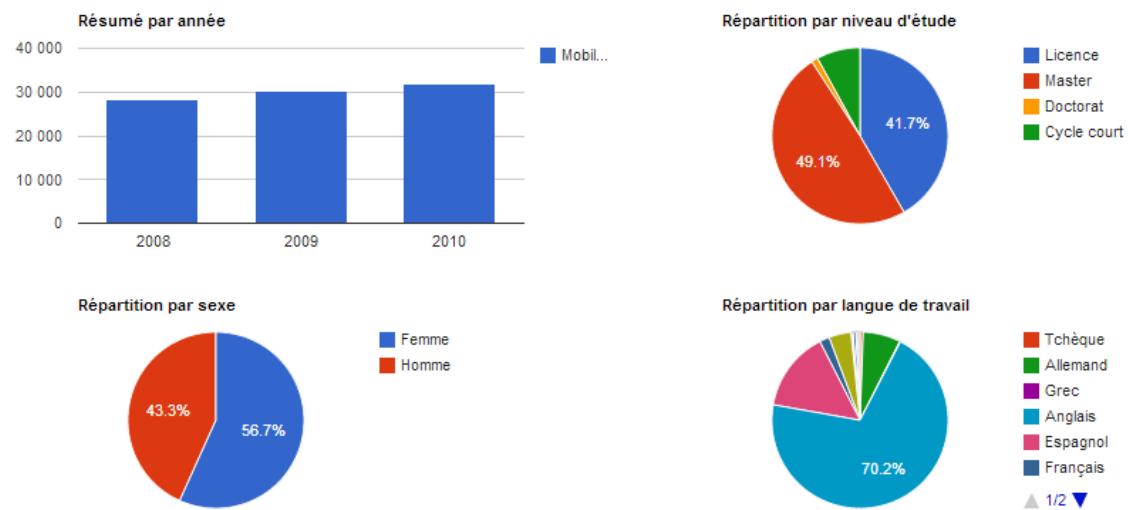
Islande	Liechtenstein	Norvège	Suisse
---------	---------------	---------	--------

- A deux états en cours de procédure d'adhésion à l'Union Européenne

Croatie	Turquie
---------	---------

L'année académique 2009/2010, 30 000 étudiants français ont bénéficié d'une bourse à la mobilité européenne et 26 000 étudiants européens sont venus étudier en France. La France est le deuxième pays d'expatriation derrière l'Espagne et devant l'Allemagne, puis l'Italie. La France est également le deuxième pays d'accueil d'étudiants, toujours derrière l'Espagne et devant le Royaume-Uni puis l'Allemagne.

## Mobilité étudiante - Répartitions

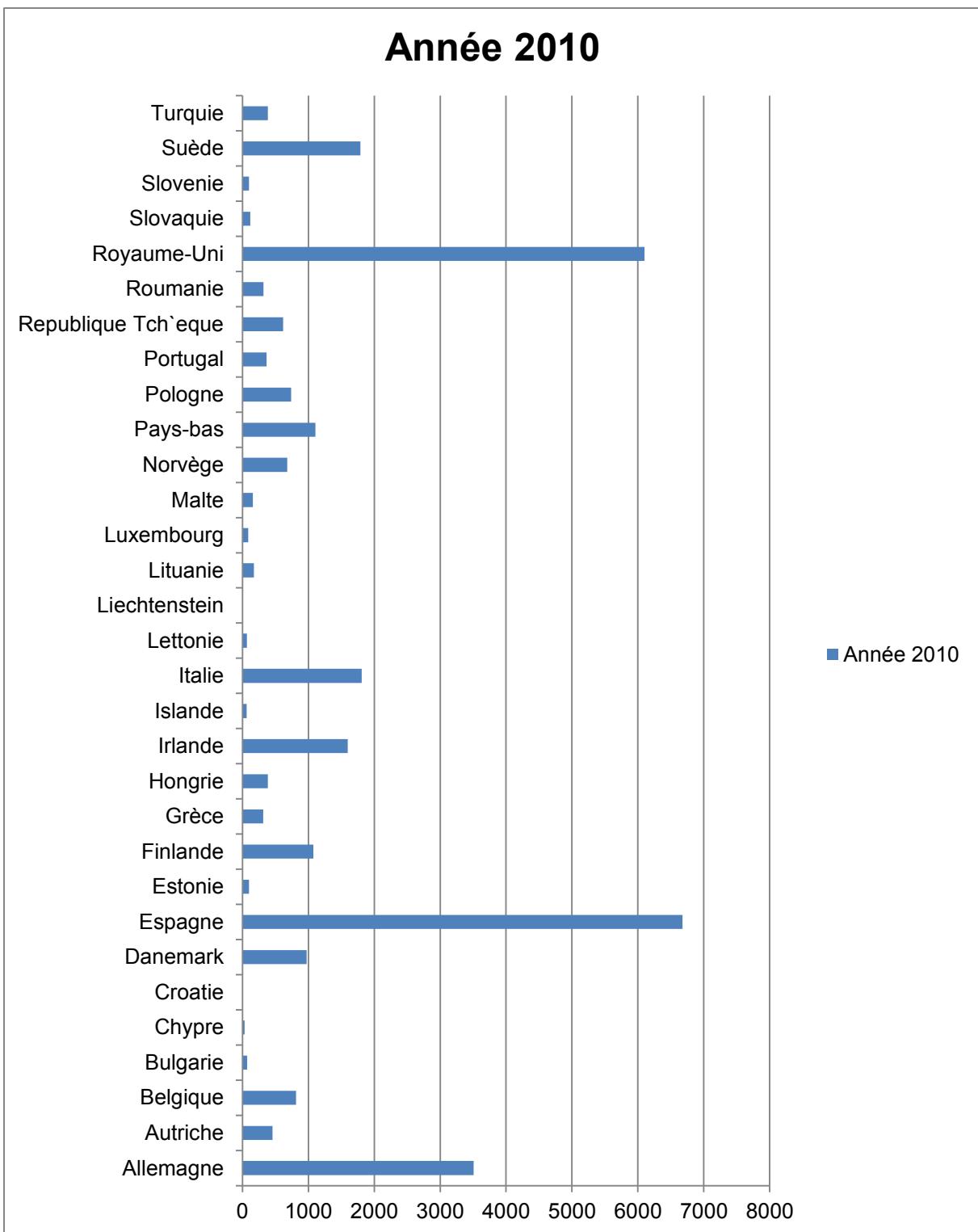


**Figure 2 Répartition de la mobilité étudiante Française Erasmus de 2008 à 2010 (39)**

On observe ainsi qu'entre 2008 et 2010, la mobilité étudiante française a augmenté avec un nombre dépassant les 30 000 étudiants en partance en 2010. D'ailleurs la majorité des étudiants sont des femmes.

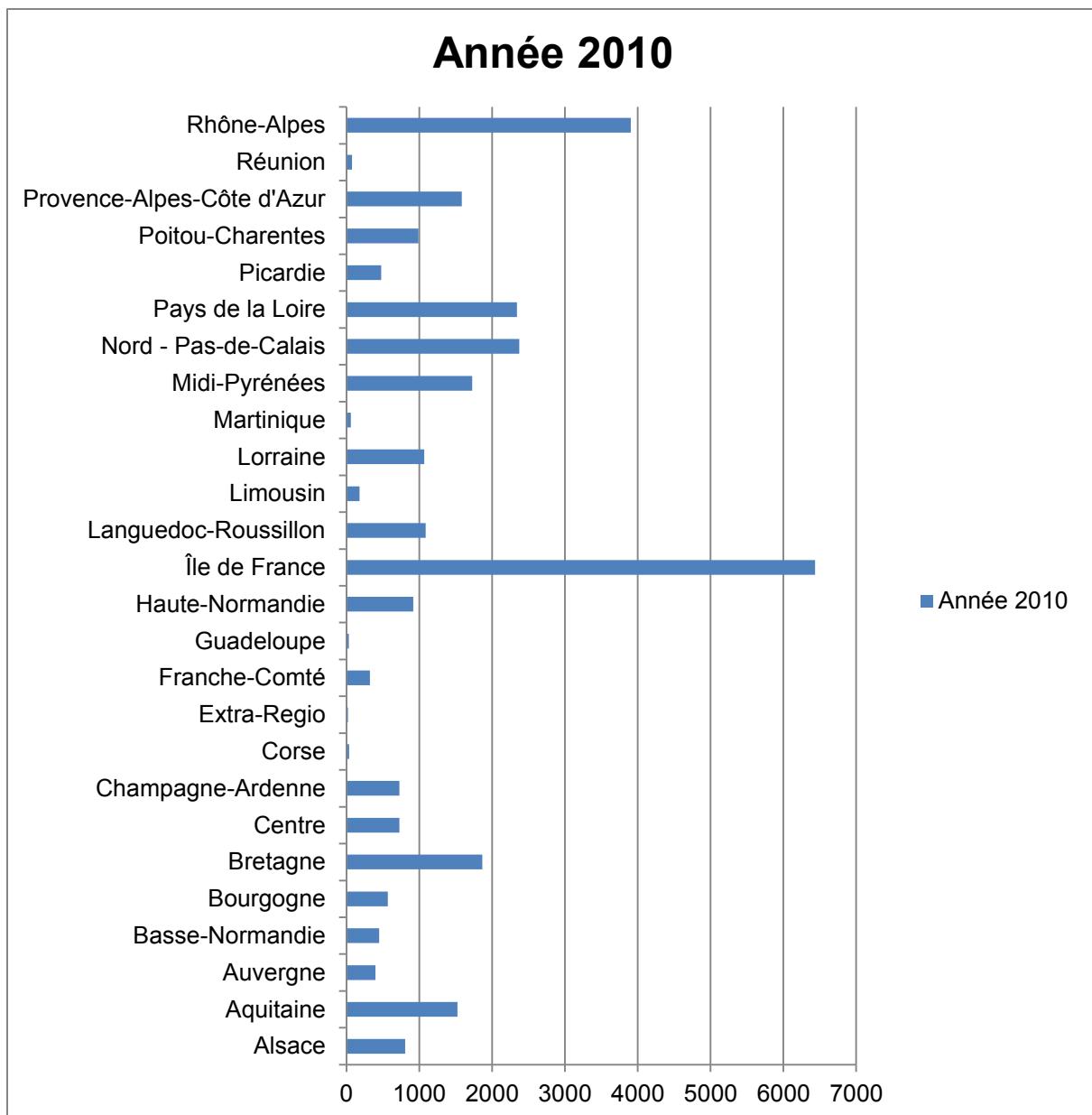
La moitié des étudiants partent en niveau Master c'est-à-dire Bac + 4 ou Bac + 5, tandis qu'une partie infime part au niveau Doctorat.

Plus de deux tiers des étudiants français qui bénéficient d'une mobilité Erasmus suivent des cours en anglais.



**Figure 3 Mobilité étudiante Erasmus française et pays de destination en 2010 (38)**

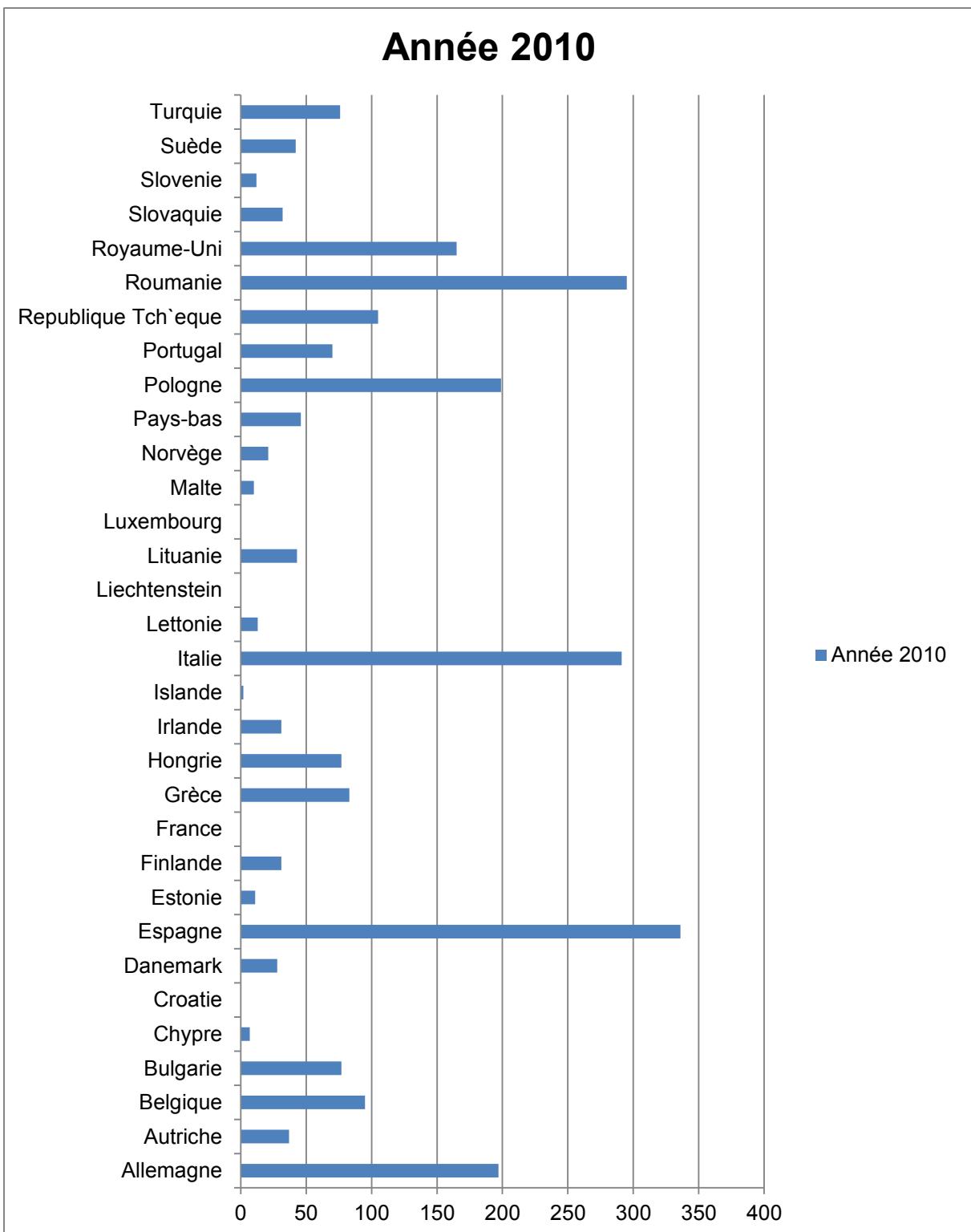
La figure 3 permet de constater que les étudiants français ont la possibilité de se rendre dans la plupart des pays signataires notamment en Espagne, au Royaume-Uni et en Allemagne.



**Figure 4 Mobilité étudiante française et région d'envoi en 2010 (40)**

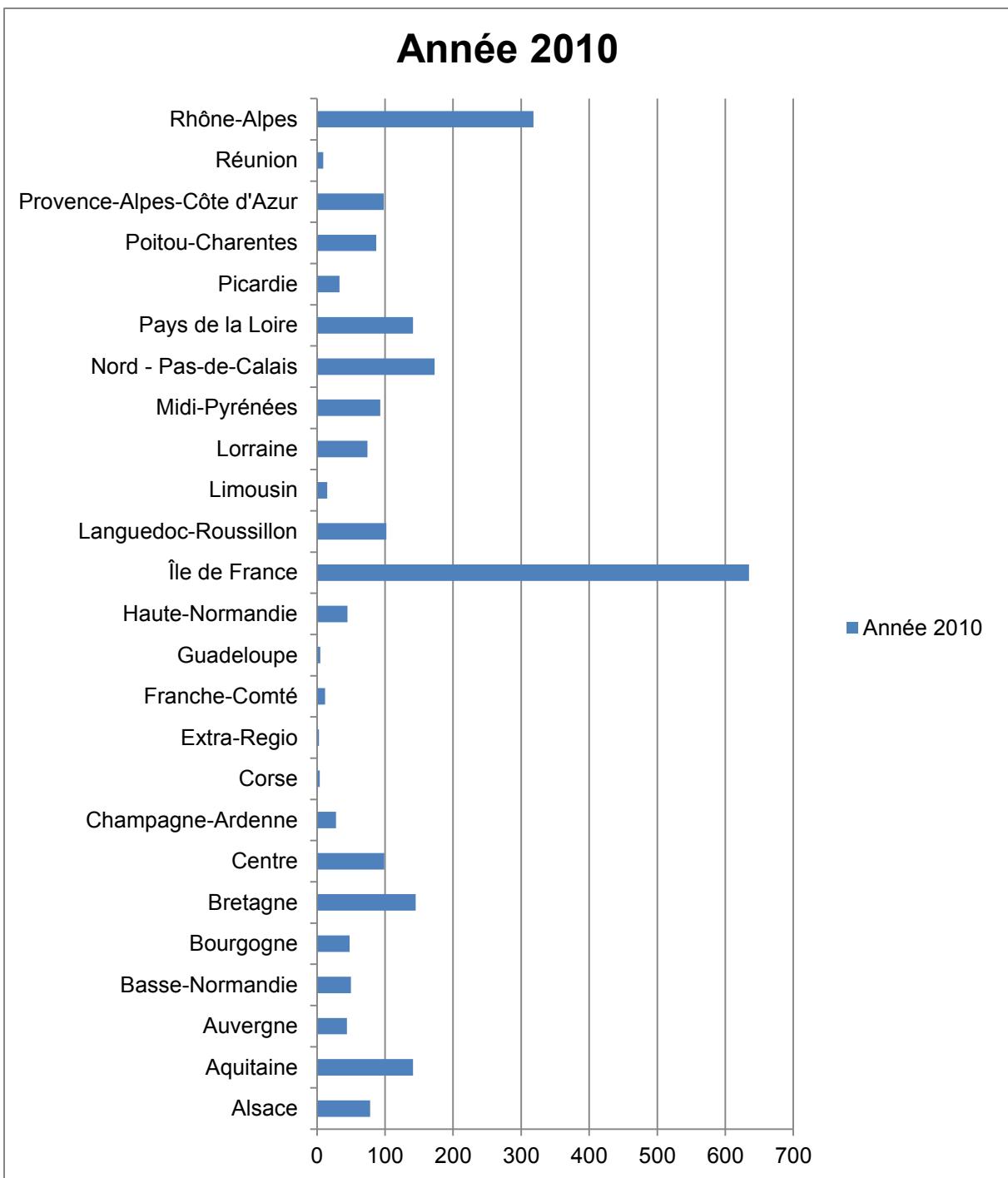
Grâce à la figure 4, on constate que toutes les régions françaises ont pu permettre à certains de leurs étudiants de participer au programme Erasmus, même dans les départements d'Outre-Mer.

La région de l'Île de France est la première en matière de mobilité grâce à son nombre important d'Ecoles supérieures et d'Université.



**Figure 5 Mobilité enseignante française Erasmus et pays de destinations en 2010 (36)**

La figure 5 montre que les enseignants-chercheurs français ont la possibilité de donner des cours dans le cadre de la mobilité européenne dans l'ensemble des pays signataires, notamment en Espagne, en Roumanie et en Italie.



**Figure 6 Mobilité enseignante française et région d'envoi en 2010 (37)**

La figure 6 confirme que l'ensemble des régions françaises permettent à certains de leur enseignants volontaires de bénéficier d'une mobilité européenne avec une mobilité accrue en Ile de France.

Ces 4 dernières figures démontrent que le programme Erasmus est bien une réalité nationale tant au niveau de la mobilité étudiante qu'enseignante.

Une étude interne a été commandée par l'Agence Europe éducation formation France afin de mesurer l'impact de l'expérience Erasmus sur les étudiants français à leur retour de séjour Erasmus.(2)

L'étude commence en rappelant que les compétences linguistiques, la flexibilité et la mobilité sont des qualités que l'on retrouve chez les jeunes participant à Erasmus et qui sont prisées du monde du travail.

Puis, l'étude continue avec encore quelques chiffres :

- L'étudiant Erasmus européen moyen a 23,5 ans
- 62% des étudiants Erasmus européens sont des femmes
- 33% étudient les lettres ou les sciences humaines
- 35% étudient les sciences sociales, le droit et l'économie
- 12% étudient l'ingénierie.

Enfin, les étudiants en Médecine, Pharmacie et Odontologie aussi participent au programme Erasmus.

## B. REFORMES ACCOMPAGNANT LA CREATION DE L'ESPACE EUROPEEN D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

### 1. SYSTEME EUROPEEN DE TRANSFERT ET D'ACCUMULATION DE CREDITS

#### 1.1. Description du système ECTS (5)

C'est en 1989 que ce système fut mis en place dans le cadre du processus de Bologne. Il a été créé pour donner plus de transparence au programme d'études et faciliter la reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger. Il est utilisé dans l'Espace européen d'Enseignement supérieur.

Le principe de ce système vise à donner une valeur à une matière enseignée qui représente la **charge de travail** nécessaire à l'étudiant pour apprendre l'intégralité du programme de cette matière. Plus la matière requiert une quantité d'heures

d'études importantes exigées par le corps enseignant, plus le nombre de crédits ECTS, qui lui est attribué lors de la rédaction des programmes, est important.

Dans la charge de travail, les crédits prennent en compte :

- Les cours magistraux,
- Les enseignements dirigés,
- Les travaux pratiques,
- Les conférences,
- Les examens,
- La préparation des examens, travaux personnels et autoformation.

Ces crédits peuvent être attribués à des programmes diplômant :

- Modules (ou composante)
- Unité d'enseignement (U.E.)
- Mémoire
- Stage
- Travaux pratiques

L'étudiant choisit ses crédits en fonction d'un catalogue de cours dispensés par l'établissement. Les cours choisis par l'étudiant sont inscrits sur un formulaire d'inscription, sur le contrat d'étude et aussi sur le relevé de notes.

## 1.2. Avantages du système ECTS

Le premier avantage de ce système est qu'il est *centré sur l'apprenant* et non pas sur l'enseignant. Il responsabilise l'étudiant et permet déjà une **personnalisation de son parcours** universitaire. En fonction des cours qu'il choisit, l'étudiant peut se spécialiser au fur et à mesure dans une branche particulière. On parle de **parcours flexible** en lien plus étroit avec les besoins du marché du travail et c'est à l'étudiant d'établir sa stratégie de choix de cours. Dans une telle approche, les institutions ont pour rôle de soutenir et informer l'apprenant dans la construction de ce parcours.

Le deuxième avantage de ce système est qu'il permet d'établir des **résultats d'apprentissage**. Lorsque l'étudiant valide une matière l'utilisation de ces résultats d'apprentissage permet de définir ce que l'étudiant désormais, grâce à cette matière, est censé :

- Connaître,
- Comprendre,
- Appliquer,
- Analyser,
- Evaluer.

L'utilisation de ses résultats d'apprentissage permet à l'étudiant de connaître les objectifs des enseignements mis à sa disposition. De plus, lorsqu'ils définissent clairement ses résultats d'apprentissage, les responsables de la conception des cursus peuvent ainsi attribuer un nombre réaliste de crédits E.C.T.S. à une composante.

A cela, s'ajoute une liste de critères d'évaluation pour vérifier si l'étudiant a bien intégré le programme (mémoire, examen).

## *2. LE SYSTEME ECTS DANS LE CADRE D'UNE PERIODE D'ETUDES A L'ETRANGER*

Avant de partir, l'étudiant doit signer un contrat d'échange d'études. Ce contrat est co-signé par l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil.

Grace à ce contrat, les crédits octroyés par l'établissement d'accueil sont automatiquement reconnus par l'établissement d'origine. L'étudiant peut recevoir des crédits E.C.T.S. supplémentaires non stipulés dans le contrat dans l'établissement d'accueil au cours de sa période à l'étranger et c'est à son établissement d'origine de reconnaître ou non ces crédits. L'étudiant peut également modifier son contrat d'étude au cours de l'année à l'étranger jusqu'à une certaine date, mais le nouveau contrat d'étude devra être de nouveau signé par les deux établissements.

### **3. REFERENCES ECTS**

#### **3.1. Le catalogue de formation**

Le catalogue de formation est un document où l'intégralité des enseignements de l'établissement dans lequel est inscrit l'étudiant, sont écrits de façon claire et à jour. Ce document indique les crédits E.C.T.S. attribués à chaque composante de manière claire et précise. Ce document doit être tenu à jour et disponible sur le site internet de l'établissement dans un délai raisonnable afin de laisser suffisamment de temps à l'étudiant pour construire le parcours de son choix.

Pour chaque composante, le catalogue mentionne une personne à contacter si l'étudiant a besoin d'informations sur un département ou une matière particulière.

#### **3.2. Le formulaire de candidature**

Dans le cadre d'études à l'étranger, l'étudiant doit remplir un formulaire sur lequel figure toutes les informations générales dont pourrait avoir besoin l'établissement d'accueil sur son cursus. Il existe un formulaire standard en anglais que les institutions peuvent modifier en ajoutant des informations sans en retirer.

Dans le premier cadre, l'étudiant doit mentionner les informations relatives à son établissement d'origine (*Sending Institution*) :

- Nom et adresse complète
- Le nom et les coordonnées du responsable des relations internationales de sa Faculté
- Le nom et les coordonnées du responsable des relations internationales de son Université

Dans le second cadre, l'étudiant doit y mentionner toutes ses données et informations personnelles :

- Nom, Prénom(s), âge, date et lieu de naissance, sexe, nationalité
- Adresse actuelle et adresse permanente

- Numéro(s) de téléphone

Dans le troisième cadre, l'étudiant doit écrire les noms des établissements auxquels ce formulaire de candidature sera envoyé dans un ordre de préférence. Trois établissements maximum peuvent être inscrits. A chaque établissement, il mentionnera :

- Le nom et le pays de la Faculté
- La durée du séjour en nombre mois avec date d'arrivée et date de départ
- Le nombre de crédits E.C.T.S. dont l'étudiant s'attend à y valider

Dans le quatrième cadre, l'étudiant doit mentionner brièvement les raisons qui le motivent à partir étudier à l'étranger.

Dans le cinquième cadre, l'étudiant inscrit quelle est sa langue maternelle et dans quelle langue les cours lui ont été dispensés dans son établissement d'origine. Puis l'étudiant doit préciser les langues qu'il maîtrise et à quel niveau. Il y mentionne également s'il considère avoir assez de connaissances pour suivre des cours directement dans cette langue ou s'il considère avoir besoin de cours additionnels.

Dans le sixième cadre, comme on le ferait dans un Curriculum Vitae, l'étudiant inscrit ses expériences professionnelles éventuelles avec :

- Nom et pays de l'entreprise
- Dates du stage/emploi

Enfin le septième cadre concerne les études de l'étudiant. Il doit y mentionner :

- Quel est le diplôme en cours de préparation
- Le nombre d'années validées avant le départ à l'étranger

L'étudiant peut mentionner s'il a déjà étudié à l'étranger et le formulaire rappelle à cet endroit que doit être joint, le relevé de note de l'année en cours, c'est-à-dire l'année qui précède le départ pour le nouvel établissement.

Enfin, l'étudiant doit signer ce formulaire dans l'avant dernier cadre.

Ce formulaire est ensuite envoyé à l'Université d'accueil (*receiving institution*), à qui est réservé le dernier cadre afin de déterminer officiellement si l'étudiant est admis ou non dans cette institution.



Education and Culture DG

Lifelong Learning Programme

**LIFELONG LEARNING PROGRAMME / ERASMUS – ECTS**

(Photograph)

**STUDENT APPLICATION FORM**

ACADEMIC YEAR: 20.../20...

FIELD OF STUDY:.....

This application should be completed in BLACK and BLOCK letters in order to be easily copied and/or telefaxed.

**SENDING INSTITUTION:** Name and full address:

Departmental coordinator – name, telephone and fax numbers, e-mail :

Institutional coordinator – name, telephone and fax numbers, e-mail :

**STUDENT'S PERSONAL DATA  
(to be completed by the student applying)**

Family name: .....

First name (s): .....

Date of birth: .....

.....

Sex: ...M/F... Nationality: .....

.....

Place of birth: .....

.....

e-mail address: .....

.....

Current address: .....

.....

Current address is valid until: .....

.....

Tel. no (incl. country code nr.): .....

Tel: .....

**LIST OF INSTITUTIONS WHICH WILL RECEIVE THIS APPLICATION FORM (in order of preference):**

Institution	Country	Period of study		Duration of stay (months)	No. of expected ECTS credits
		From	To		
1.....	.....	.....	.....	.....	.....
2.....	.....	.....	.....	.....	.....

STUDENT APPLICATION FORM – PAGE 1

**Figure 7 : Première page du formulaire de Candidature au programme Erasmus**

3.....	.....	.....	.....	.....
--------	-------	-------	-------	-------

Name of student: .....
Sending institution : ..... Country: .....
Briefly state the reasons why you wish to study abroad:..... .....

**LANGUAGE COMPETENCE**

**Note: A proof of knowledge of the receiving institution's language of instruction should be submitted**

Mother tongue: .....	Language of instruction at home institution (if different): .....			
Other languages ..... ..... ..... .....	I have sufficient knowledge to follow lectures		I need some extra preparation	
	YES	NO	YES	NO
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**WORK EXPERIENCE RELATED TO CURRENT STUDY (if relevant)**

Work experience/ position ..... .....	Firm /organization ..... .....	Dates ..... .....	Country ..... .....
---	--------------------------------------	-------------------------	---------------------------

**PREVIOUS AND CURRENT STUDY**

Diploma/degree for which you are currently studying:.....

Number of higher education study years prior to departure abroad:.....

Have you already been studying abroad? Yes  No

If Yes, when? at which institution? .....

The attached Transcript of records includes full details of previous and current higher education study. Details not known at the time of application will be provided at a later stage.

Student's Signature..... Date:.....

**Figure 8 : Deuxième page du formulaire de candidature au programme Erasmus**

**RECEIVING INSTITUTION**

We hereby acknowledge receipt of the application, the proposed learning agreement and the candidate's Transcript of records.

The above-mentioned student is

provisionally accepted at our institution

not accepted at our institution

Departmental coordinator's signature

Institutional coordinator's signature

Date: .....

Date: .....

**Figure 9 Troisième page du formulaire de candidature au programme Erasmus**

### **3.3. Le contrat d'études**

C'est sur ce formulaire que l'étudiant indique le parcours qu'il a sélectionné. Après avoir inscrit de nouveau l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil dans lequel il est accepté, il faut inscrire la liste des unités d'enseignement choisies et le nombre de crédits E.C.T.S. associé.

Dans cet ordre précis, l'étudiant signe ce contrat d'étude signifiant qu'il s'engage à vouloir suivre ces enseignements, puis l'établissement d'origine signe à son tour pour prouver qu'il accepte cette liste d'enseignement et enfin l'établissement d'accueil signe ce contrat pour attester que ces unités seront délivrées à l'étudiant. Toutes ces signatures occupent la première page du contrat d'études.

Sur la deuxième page du contrat d'étude, l'étudiant peut modifier celui-ci en cours d'année. Il doit donc indiquer l'unité d'enseignement à supprimer (*deleted course unit*) et la nouvelle à ajouter (*added course unit*). Le nouveau total de crédits E.C.T.S. doit également être mentionné.

Comme pour le premier contrat établi, ces modifications doivent être signées de nouveau par l'étudiant, l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil.



Education and Culture DG

Lifelong Learning Programme



**LIFELONG LEARNING PROGRAMME/ ERASMUS – ECTS**

**LEARNING AGREEMENT**

**ACADEMIC YEAR:** 20.../20...      **STUDY PERIOD:** from..... to.....  
**FIELD OF STUDY:**

Name of student: .....  
Student's e-mail address: .....  
Sending Institution: ..... Country: .....

**DETAILS OF THE PROPOSED STUDY PROGRAMME ABROAD/LEARNING AGREEMENT**

Student's signature ..... Date: .....

<b>RECEIVING INSTITUTION</b>		
We confirm that the learning agreement is accepted.		
Departmental coordinator's signature	Institutional coordinator's signature	
<hr/>		<hr/>
Date: .....	Date: .....	

**LEARNING AGREEMENT PAGE 1**

## Figure 10 Première page du contrat d'étude du programme Erasmus

Name of student: .....  
Sending Institution: ..... Country: .....

**CHANGES TO ORIGINAL LEARNING AGREEMENT  
(to be filled in ONLY if appropriate)**

If necessary, continue this list on a separate sheet

Student's signature .....	Date: .....
<b>SENDING INSTITUTION</b>	
We confirm that the above-listed changes to the initially accepted learning agreement are approved.	
Departmental coordinator's signature	Institutional coordinator's signature
.....	.....
Date: .....	Date: .....
<b>RECEIVING INSTITUTION</b>	
We confirm that the above-listed changes to the initially accepted learning agreement are approved.	
Departmental coordinator's signature	Institutional coordinator's signature
.....	.....
Date: .....	Date: .....

**LEARNING AGREEMENT PAGE 2**

**Figure 11 Deuxième page du contrat d'étude du programme Erasmus.**

### **3.4. Le contrat de stage**

Lors d'un stage, il n'y a pas de contrat d'étude mais un contrat de stage. Contrairement au contrat d'études, c'est l'organisme d'accueil (établissement, entreprise, hôpital, association...) qui remplit en premier le contrat de stage en y mentionnant :

- Les dates de début et de fin ainsi que la durée totale du stage
- Les connaissances et compétences requises
- Le programme détaillé du stage
- Les tâches qui seront indues au stagiaire
- Le suivi et mode d'évaluation

Ce stage peut être délivré dans le cadre de l'Université. Si c'est le cas, l'Université partenaire d'accueil se fait connaître en remplissant également le contrat de stage.

Ensuite sur la deuxième partie du contrat de stage, comme pour le contrat d'étude, l'étudiant doit signer, puis l'établissement d'origine et enfin l'organisme d'accueil.

L'établissement d'origine y précise si le stage rapportera à l'étudiant des crédits E.C.T.S.



## ERASMUS PROGRAMME

### TRAINING AGREEMENT and QUALITY COMMITMENT

#### I. DETAILS OF THE STUDENT

Name of the student:	
Subject area:	Academic year:
Degree :	
Sending institution:	

#### II. DETAILS OF THE PROPOSED TRAINING PROGRAMME ABROAD

Host organisation:
--------------------

Planned dates of start and end of the placement period: from .....	till .....	, that is ..... months
--	------------	------------------------



- Knowledge, skills and competence to be acquired:

- Detailed programme of the training period:

- Tasks of the trainee:

- Monitoring and evaluation plan:

**Figure 12 Première page du contrat de stage du programme Erasmus**

### III. INFORMATION on THE PARTNER HIGHER EDUCATION INSTITUTION in the HOST COUNTRY (OPTIONAL)

Whilst keeping full responsibility for the placement and for any modification to this agreement, the sending institution has a local partnership with (*to be filled in with the name of the partner higher education institution*) in view of helping with the monitoring of the mobility abroad.

All parties will keep the sending institution informed of their exchanges.

The contact person in the partner institution is:

Name:

Function:

Phone number:

e-mail:

Address:

### IV. COMMITMENT OF THE THREE PARTIES

By signing this document the student, the sending institution and the host organisation confirm that they will abide by the principles of the Quality Commitment for Erasmus student placements set out in the document below.

#### The student

Student's signature

..... Date: .....

#### The sending institution

We confirm that this proposed training programme agreement is approved. The placement is part of the curricula Yes / No (\*)

On satisfactory completion of the training programme the institution will

- award ECTS credits: Yes / No (\*) If Yes, please indicate number of ECTS credits: .....
- record the training period in the student's Transcript of Records: Yes / No (\*)
- In addition, the mobility period will be documented in the Europass Mobility Document: Yes / No (\*)

(\*): Please indicate appropriate answer

Coordinator's name and function

Date: .....

Coordinator's signature

#### The host organisation

The student will receive a financial support for his/her placement Yes  No

The student will receive a contribution in kind for his/her placement Yes  No

We confirm that this proposed training programme is approved. On completion of the training programme the organisation will issue a Certificate to the student.

Coordinator's name and function

Date: .....

Coordinator's signature

.....

**Figure 13 Deuxième page du contrat de stage du programme Erasmus**

### **3.5. Relevé de notes**

L'établissement d'origine envoie un premier relevé de note à l'établissement d'accueil pour mentionner les unités d'enseignement déjà suivies, leur niveau et les résultats obtenus afin d'informer sur les connaissances acquises de l'étudiant.

En retour au terme de la période effectuée à l'étranger, l'Université d'accueil fournit un relevé de notes à l'Université d'origine pour chaque étudiant. Ce document atteste de manière officielle que l'étudiant a validé les composantes mentionnées, les notes obtenues et le nombre de crédits correspondants octroyés.

Ces relevés de notes sont des documents essentiels qui permettent d'assurer la qualité de l'enseignement et de l'échange et le passage dans l'année supérieure.



Education and Culture DG

Lifelong Learning Programme

**LIFELONG LEARNING PROGRAMME / ERASMUS – ECTS****TRANSCRIPT OF RECORDS****ACADEMIC YEAR:** 20.../20...**FIELD OF STUDY:** .....

<b>NAME OF SENDING INSTITUTION:</b> ..... Faculty/ Department ..... ECTS departmental coordinator: ..... Tel: ..... Fax: ..... E-mail: .....				
<b>NAME OF STUDENT:</b> ..... <b>First Name:</b> ..... <b>Sex :</b> M/F ..... <b>Date and place of birth:</b> ..... <b>Matriculation date:</b> ..... <b>Matriculation number:</b> ..... <b>E-MAIL ADDRESS:</b> .....				
<b>NAME OF RECEIVING INSTITUTION:</b> ..... Faculty/ Department of ..... ECTS departmental coordinator: ..... Tel: ..... Fax: ..... E-mail: .....				
<b>Course Unit Code (1)*</b>	<b>Title of the course unit</b>	<b>Duration of course unit (2)*</b>	<b>Local grade (3)*</b>	<b>ECTS credits (4)*</b>
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
<b>to be continued on a separate sheet</b>		.....	.....	<b>Total:</b> .....

\*(1) (2) (3) (4) see explanation on back page

Date:

Signature of registrar/dean/administration officer:

Stamp of institution

NB: This document is not valid without the signature of the registrar/dean/administration officer and the official stamp of the institution

### **3.6. La charte des étudiants Erasmus**

Une fois que l'étudiant a été sélectionné par l'Université pour la représenter à l'étranger, soit dans le cadre d'un stage soit pour y étudier, il doit signer la charte des étudiants Erasmus.

Cette charte rappelle les droits et les devoirs de l'étudiant.



Éducation et culture  
Éducation et formation tout au long de la vie  
ERASMUS

# ERASMUS CHARTE DES ÉTUDIANTS

Un étudiant Erasmus est en droit :

- d'attendre qu'un accord inter-institutionnel lie son université à l'université d'accueil ;
- d'attendre que les établissements d'origine et d'accueil signent avec lui, avant son départ, un contrat d'études / un contrat de formation établissant le détail des activités qu'il devra suivre à l'étranger, y compris les crédits qu'il devra obtenir ;
- de ne pas devoir payer de frais à l'université d'accueil, ni pour les cours, ni pour l'inscription, ni pour les examens, ni pour l'accès aux laboratoires et bibliothèques, tout au long de son séjour Erasmus ;
- d'obtenir la pleine reconnaissance de son université d'origine pour les activités réalisées de manière satisfaisante au cours du séjour Erasmus, conformément au contrat d'études ou au contrat de formation ;
- de recevoir un relevé de notes / un bilan de stage au terme de ses activités à l'étranger, couvrant les cursus suivis / les travaux réalisés, signé par l'établissement ou l'entreprise d'accueil. Ce relevé / bilan mentionnera ses résultats, avec les crédits correspondants et la note obtenue. Si le stage ne fait pas partie du programme ordinaire, ce séjour sera au moins enregistré dans le « supplément au diplôme » ;
- d'être traité, par l'université d'accueil, de la même façon et de bénéficier des mêmes services que les étudiants de cette université ;
- d'avoir accès à la charte universitaire Erasmus et à la déclaration de stratégie européenne de son université d'origine et de son université d'accueil ;
- de conserver sa bourse ou son prêt d'études dans le pays d'origine pendant son séjour à l'étranger.

Figure 14 Droits de l'étudiant de la charte des étudiants Erasmus(4)

## **Un étudiant Erasmus est tenu :**

- de respecter les règles et les obligations découlant du contrat étudiant / convention de stage signé avec son université d'origine ou son agence nationale;
- de veiller à ce que toute modification du contrat d'études / du contrat de formation fasse immédiatement l'objet d'un consentement écrit de la part de l'établissement d'origine et de l'établissement d'accueil;
- de passer toute la période d'études/de stage dans l'université ou l'entreprise d'accueil convenue, d'y présenter les examens appropriés ou d'autres formes d'évaluation et de respecter ses règles et règlements;
- de rédiger, à son retour, un rapport concernant sa période d'études ou son stage Erasmus à l'étranger et d'assurer un retour d'information à son université d'origine, à la Commission européenne ou à l'agence nationale, si celles-ci le demandent.

## **En cas de problème :**

- L'étudiant doit cerner clairement le problème et vérifier ses droits et ses obligations.
- L'étudiant doit contacter le coordinateur Erasmus de son département et, le cas échéant, suivre la procédure officielle de recours de son université d'origine.

Si l'étudiant demeure insatisfait, il peut contacter l'agence nationale :

Agence Europe-Education-Formation France  
25, quai des Chartrons  
33080 BORDEAUX cedex  
Tél : 05 56 00 94 00 - Fax. 05 56 00 94 80  
[www.europe-education-formation.fr](http://www.europe-education-formation.fr)  
[enseignement.supérieur@2e2f.fr](mailto:enseignement.supérieur@2e2f.fr)

**Figure 15 Partie devoirs de la charte des étudiants Erasmus.(4)**

#### **4. CREDITS ECTS ET REFORME LMD**

Toujours dans le cadre de l'Espace européen d'enseignement supérieur, la réforme L-M-D (pour Licence-Master-Doctorat) a été mise en place en 2002.

Cette réforme est basée sur la mise en place d'unités d'enseignement organisées en semestre auquel on attribue un certain nombre de crédits E.C.T.S. à valider.

Le parcours de formation est divisé en trois grades :

- La Licence, qui correspond au niveau Bac + 3
- Le Diplôme National de Master, qui correspond au niveau Bac + 5
- Le Diplôme National de Docteur, qui correspond au niveau Bac + 8

constitués d'unités d'enseignement (U.E.). A chaque U.E. a été défini une valeur en termes de crédits E.C.T.S.

Avec le système Licence – Master – Doctorat, les études se divisent en :

- 3 années de « licence » durant lesquelles il faut valider entre 180 et 240 crédits. Soit un minimum de 30 crédits par semestre.
- 2 années de « master » durant lesquelles il faut valider entre 90 et 120 crédits ECTS soit un maximum de 30 crédits par semestre.

On peut résumer le lien en crédits E.C.T.S. et système L.M.D. par le tableau suivant

Formation	Niveau	Crédits min. par semestre	Crédits max. par semestre
Licence	Bac +3	180	240
Master	Bac +5	90	120
Doctorat	Bac +8	-	-

Ce système a permis la création de parcours type de formation européenne qui participe à l'encouragement à la mobilité en Europe.

Néanmoins cette réforme fut progressive car les filières universitaires qui ne faisaient pas partie du système général, les cursus de grandes écoles et les études de santé durent s'adapter à ce nouveau système.

On retiendra que les études dont la durée était de cinq ans avant la mise en place de cette réforme ont été adaptées en cursus long qui permet d'accéder directement au diplôme de master niveau bac +5 sans passer par la licence. C'est le cas des études d'ingénieur et des Ecoles Nationales supérieures.

## **5. EXEMPLE DU CURSUS LMD SANTE (8)**

Les cursus des études de santé en France sont en train de se modifier pour passer en système Licence Master Doctorat pur. La création de la première année de licence en santé par un arrêté ministériel date du mois d'octobre 2009 (30) et cet arrêté fut appliqué à la rentrée universitaire 2010.(9)

### **5.1. Objectif**

Le but de ce système est de permettre la reconnaissance de chaque année passée en cursus de santé et de favoriser les passerelles entre les différentes formations, en fonction des unités d'enseignement validées en première année de licence de santé, même en cas de non intégration du numerus clausus.

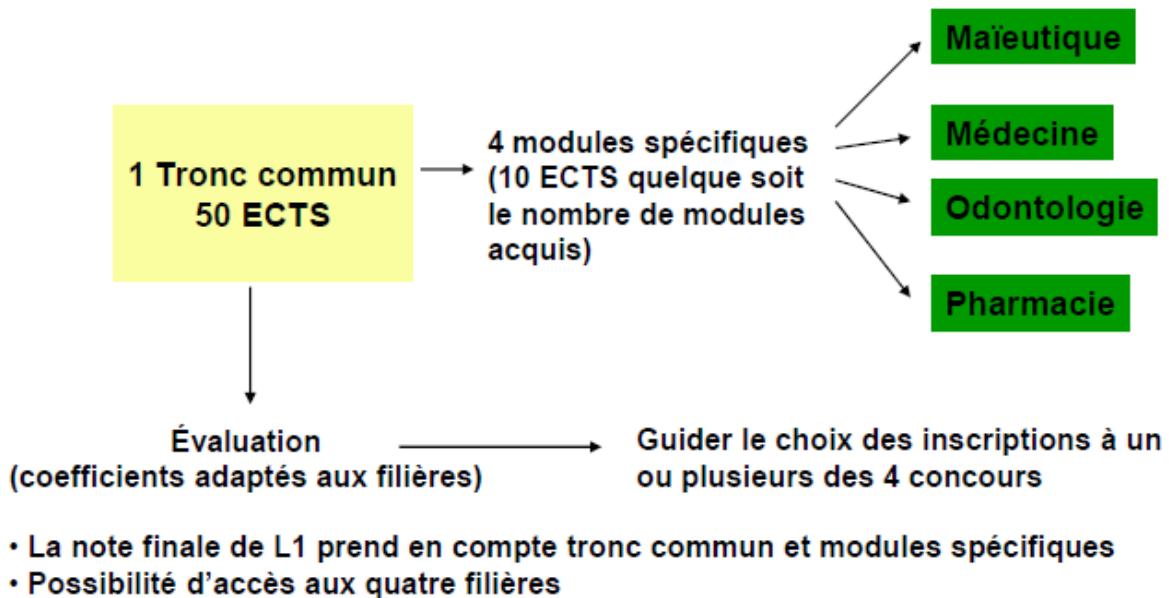
### **5.2. Principe**

Le principe repose sur la création de la première année de licence commune aux études de santé appelée L1 organisée sur la base du tronc commun avec sept unités d'enseignement communes et une unité d'enseignement par filière :

- Maïeutique
- Médecine
- Odontologie
- Pharmacie

C'est à l'étudiant de choisir la filière dans laquelle il souhaite se diriger. La somme des crédits E.C.T.S. des 7 UE communes équivaut à 50 E.C.T.S. et chaque UE par filière vaut 10 E.C.T.S.

De plus, l'évaluation du tronc commun fait en sorte que les coefficients attribués aux différentes unités d'enseignement du tronc commun sont différentes en fonction de la filière choisie. En sachant qu'en cas de doute l'étudiant peut choisir plusieurs filières à la fois.



**Figure 16 Organisation générale des crédits E.C.T.S. en L1 santé.(8)**

### 5.3. Entrée en L1 Santé

Les étudiants titulaires du baccalauréat ou autre diplôme équivalent français ou étranger permettant l'accès aux études universitaires.

### 5.4. Semestrialisation

La L1 santé est divisée en deux semestres. A chaque fin de semestre, les différents coefficients attribués aux UE du tronc commun et l'UE de filière permettent d'obtenir quatre classements distincts. C'est en fonction de ces classements que l'étudiant sera guidé pour faire son choix positif à l'issue de son année de L1 santé.

## **5.5. Passerelles de flux sortant**

Par rapport au système LMD Santé, il existe deux types de passerelles. Il y a les passerelles qui permettent à l'étudiant de sortir du cursus LMD Santé pour rejoindre d'autres études universitaires sans perdre les acquis du L1 Santé. Enfin, il existe des passerelles moindres en terme de nombre d'étudiants, qui permettent à un étudiant d'exercer son droit au remord. Cela peut concerner un étudiant qui se trouve dans le cursus LMD Santé au-delà de la première année (première année validée dans le numerus clausus) ayant fait un choix de filière, comme cela peut également concerner un étudiant qui vient d'un cursus hors santé mais dont le diplôme lui permet une équivalence. Ce type de passerelle s'appelle le flux entrant.

A la fin du premier semestre, au maximum 15% du nombre d'inscrits en L1 santé peut être réorienté vers d'autres formations universitaires (30). Les autres étudiants continuent à fréquenter les cours du semestre suivant.

A la fin du deuxième semestre, il existe quatre cas de figure possibles :

- L'étudiant est classé dans un numerus clausus.
- L'étudiant n'est pas dans le numerus clausus et peut redoubler
- L'étudiant n'est pas dans le numerus clausus, ne peut plus redoubler mais a une note globale supérieure ou égale à la moyenne de 10/20.
- L'étudiant n'est pas dans le numerus clausus, ne peut plus redoubler mais a une note globale inférieure à la moyenne de 10/20.

Dans les deux derniers cas de figure, en fonction des unités d'enseignement que l'étudiant a validé, sous certaines conditions, il peut obtenir une équivalence en deuxième année de licence dans un autre cursus généraliste.

## **5.6. Conclusion concernant le LMD Santé**

L'espace européen d'enseignement supérieur créé à partir de la déclaration de Bologne a fait ses preuves. La création du système de crédits de transfert européens et le système Licence-Master-Doctorat ont réformé notre système universitaire français depuis 2002, et ont bouleversé les habitudes du système d'étude de santé en 2010.

Mais grâce aux échanges du programme Erasmus, certains étudiants en santé ont pu tester le système LMD dans un autre pays européen avant son application en France.

## PARTIE 2 : L'ODONTOLOGIE DANS LE CADRE DES ECHANGES ERASMUS

Il existe 16 UFR d'Odontologie en France. Pour les besoins de cette thèse, un questionnaire a été envoyé à toutes les facultés afin d'évaluer leur implication dans la mobilité européenne.

### 1. QUESTIONNAIRE

Voici le questionnaire envoyé aux Facultés de :

Bordeaux	Lyon	Nantes	Reims
Brest	Marseille	Nice	Rennes
Clermont-Ferrand	Montpellier	Paris 5	Strasbourg
Lille	Nancy	Paris 7	Toulouse

#### ODONTOLOGIE ET MOBILITE EUROPEENNE « ERASMUS »

Les étudiants de votre établissement ont-ils la possibilité de participer au programme d'échange Erasmus ?  oui  non

Si vous avez répondu « non » vous pouvez ignorer le cadre suivant.

Depuis quelle année votre établissement participe-t-il au programme Erasmus ?  ...

En 2011/2012, combien d'étudiants fréquentaient votre établissement en odontologie ?  ...

En 2011/2012, combien d'étudiants de votre établissement ont bénéficié du programme d'échange Erasmus et sont partis étudier dans un autre pays signataire européen (mobilité partante)?  ...

En 2011/2012, combien d'étudiants provenant d'autres universités européennes sont venus étudier dans votre établissement (mobilité entrante)?

En 2011/2012, combien de partenariats interuniversitaires européens comptiez-vous ?

Souhaitez-vous être informé des résultats de cette étude ? oui non

Si oui, veuillez indiquer à quelle adresse : @.fr

En vous remerciant pour votre participation.

## 2. EXPLICATION DU QUESTIONNAIRE

L'évaluation exhaustive des capacités de mobilité en Odontologie présente de réelles difficultés et nécessite l'établissement d'une méthodologie adaptée.

Le choix du domaine est délicat, car il concerne le département des relations internationales de chaque Faculté.

Parmi les questions importantes du questionnaire, il y a celle du nombre d'étudiants inscrits en 2011/2012 dans l'établissement. Grâce à cet élément, il est possible de calculer des pourcentages de mobilité et de réaliser un état des lieux en année universitaire 2011/2012.

## 3. RESULTATS

Sur les 16 UFR françaises seules 7 ont participé à l'enquête.

Seule exception, l'UFR de Paris 5 n'a pas répondu à ce questionnaire, mais a publié quelques chiffres de sa mobilité sur son site internet officiel, et l'UFR de Nantes a manifesté son intérêt pour l'enquête mais ne participe pas encore au programme.

### 3.1. MOBILITE SORTANTE REELLE

La mobilité sortante correspond au nombre d'étudiant ayant bénéficié d'une bourse à la mobilité européenne en 2011/2012. Si l'on rapporte ce nombre sur l'effectif total de chaque UFR voici les chiffres obtenus :

<b>UFR ou faculté</b>	<b>Nombre d'étudiants inscrits</b>	<b>Mobilité sortante réelle</b>	<b>Mobilité sortante par rapport à l'effectif en %</b>
Clermont-Ferrand	325	4	1,2
Montpellier	596	2	0,3
Nancy	350	5	1,4
Nice	200	6	3
Paris 5	558	18	2,7
Paris 7	594	2	0,3
Rennes	450	2	0,4

En tête, les UFR de Nice et de Paris présentent la participation la plus élevée au programme Erasmus dans cette enquête avec près de 3% des étudiants inscrits en 2011/2012.

Les pourcentages de participation des UFR de Clermont-Ferrand et de Nancy sont encourageants avec plus de 1% d'étudiants en partance.

### 3.2. MOBILITE SORTANTE POTENTIELLE PAR SEMESTRE

Cette mobilité représente le nombre de places proposées par les UFR. Pour un besoin de clarté, cet item a été évalué par semestre.

<b>UFR ou faculté</b>	<b>Mobilité sortante réelle</b>	<b>Mobilité sortante potentielle par semestre</b>
Clermont-Ferrand	4	4
Montpellier	2	14
Nancy	5	5
Nice	6	10
Paris 5	18	30
Paris 7	2	1
Rennes	2	3

Cette notion de mobilité potentielle permet de constater la motivation des étudiants.

**On observe qu'il y a plus d'offre de places que d'étudiants participants.**

### 3.3. NOMBRE DE PARTENARIATS EUROPEENS

<b>UFR ou faculté</b>	<b>Nombre de Partenariats interuniversitaires</b>
Clermont-Ferrand	2
Montpellier	7
Nancy	10
Nice	5
Paris 5	22
Paris 7	3
Rennes	7

Le nombre de partenariats interuniversitaires ne représente pas le nombre de pays avec lesquels une UFR donnée a passé un contrat, mais le nombre d'Universités. Il peut s'agir de plusieurs Universités dans un même pays.

Grâce à ce résultat, nous constatons une bonne implication des UFR français dans l'établissement des relations internationales européennes, dont l'UFR de Paris 5 et la Faculté de Nancy.

### 3.4. MOBILITE ENTRANTE

La mobilité entrante représente l'accueil d'étudiants européens dans les UFR françaises.

<b>UFR ou faculté</b>	<b>Nombre d'étudiants inscrits</b>	<b>Mobilité sortante réelle</b>	<b>Mobilité sortante par rapport à l'effectif en %</b>	<b>Mobilité entrante</b>	<b>Mobilité entrante par rapport à l'effectif en %</b>
Clermont-Ferrand	325	4	1,2	1	0,3
Montpellier	596	2	0,3	8	1,3
Nancy	350	5	1,4	5	1,4
Nice	200	6	3	5	2,5
Paris 5	558	18	2,7	25	4,4
Paris 7	594	2	0,3	2	0,3
Rennes	450	2	0,4	3	0,6

A l'exception de l'UFR de Clermont-Ferrand, le nombre d'étudiant sortant est superposable aux entrants. Cela montre que les étudiants européens viennent étudier en France.

### **3.5. ANNÉE DES PREMIERS ECHANGES**

<b>UFR ou faculté</b>	<b>Année des premiers échanges</b>
Clermont-Ferrand	2000
Montpellier	1998
Nancy	2010
Nice	1995
Paris 5	?
Paris 7	2008
Rennes	1995

Dans le recueil des données, les UFR de Nice et de Rennes sont les participantes les plus anciennes au programme avec un début en 1995 alors que la Faculté de Nancy a débuté en 2010.

### **3.6. LA MOBILITE ENSEIGNANTE**

Seule l'UFR de Montpellier révèle faire participer ses enseignants au programme Erasmus dans cette enquête.

## **4. CONCLUSION**

Cette enquête aurait été plus objective avec un nombre plus conséquent de réponses de la part des UFR, cependant les résultats permettent déjà de constater que la mobilité européenne est existante et se développe dans le domaine de l'Odontologie.

## PARTIE 3 : CAS PARTICULIER D'UN ECHANGE FRANCO-ITALIEN ENTRE NANCY ET PADOUE

### A. PRESENTATION DE L'UNIVERSITE DE PADOUE

#### *1. UNE UNIVERSITE HISTORIQUE*

La ville de Padoue est située dans le Nord-Est de l'Italie dans la région de la Vénétie. Elle est située à une trentaine de kilomètres de la ville de Venise dans l'intérieur des terres. Depuis 1964, la ville de Padoue est jumelée avec la ville de Nancy toutes deux villes universitaires. Pour expliquer l'histoire de l'Université de Padoue, il faut mentionner que la ville est située à cent kilomètres au nord de la ville de Bologne en Emilie-Romagne.

A Bologne, fut créée la première université du monde en 1088. Cependant en 1222, un groupe d'étudiants et de professeurs migrent à Padoue sous les appels de Venise afin de créer une Université plus libre et plus indépendante, par rapport à l'Eglise.

L'Université de Padoue est donc la deuxième Université de l'histoire du monde occidental à voir le jour.

Ses débuts furent difficiles et les statuts copiés sur l'Université de Bologne (B) mais avec le temps et l'arrivée de nouveaux migrants provenant de Bologne, l'Université de Padoue finit par s'imposer. Jusqu'en 1399, on y enseignait uniquement le droit civil, le droit canonique et la théologie.

Enfin, quand la ville de Padoue fut prise par les Vénitiens en 1405, l'Université fut étroitement surveillée par l'Etat. Il surveillait les travaux des étudiants, recrutait les professeurs et interdisait à tous les sujets de l'Etat d'étudier ailleurs qu'à Padoue. En revanche, les étrangers venaient nombreux étudier et enseigner à l'Université de Padoue, attirés par la tolérance et la distance avec la religion dont elle faisait preuve. Les matières désormais enseignées furent l'astronomie, la dialectique, la philosophie, la grammaire, la médecine et la rhétorique (19).

C'est au 16<sup>e</sup> siècle que l'Université de Padoue s'illustra dans le domaine des lettres, de la philosophie et des sciences. Vésale, Galilée, Copernic fréquentèrent cet établissement.

Actuellement, on peut visiter à Padoue le jardin botanique le plus ancien d'Europe (1545) inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, mais aussi le plus ancien théâtre anatomique du monde (1594)

Jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle, Padoue fut un grand centre d'études scientifiques notamment médicales.

## 2. L'UNIVERSITE ACTUELLE

### 2.1. Quelques chiffres

L'Université de Padoue est une Université d'Etat donc publique. Ce sont aujourd'hui près de 63 000 étudiants en licence, master voire doctorat, 2300 enseignants et 2300 personnes impliquées administrativement qui la fréquente par rapport à la population totale de la ville de 300 000 habitants. L'Université étant très ancienne, il n'y a pas de système de campus.

C'est une Université dynamique dans une des régions les plus riches de l'Italie. Elle attire les étudiants de partout en Italie, mais a également une longue expérience dans les relations internationales dans le cadre de programmes européens (dont Erasmus) et internationaux (Erasmus Mundus).

En 2009/2010, près de 1 000 étudiants étrangers étaient venus étudier à Padoue (42).

Actuellement, l'Université consiste en treize écoles :

Agriculture	Médecine et Chirurgie	Sciences Humaines
Droit	Médecine vétérinaire	Sciences Politiques
Economie	Pharmacie	Statistiques
Education	Psychologie	
Ingénierie	Sciences	

## **2.2. La devise de l'Université**



**UNIVERSA UNIVERSIS PATAVINA LIBERTAS**

**Figure 17 : Devise de l'Université de Padoue**

Comme toutes les anciennes Universités, l'Université de Padoue a une devise latine qui signifie mot à mot : « La liberté de Padoue, un univers universel ». Cela signifie que l'intégralité du grand savoir de l'Université de Padoue est un bien à partager avec le monde entier.

## **2.3. Entrée de l'Université de Padoue dans le système européen**

Depuis le début de l'année académique 2001/2002, le système européen d'enseignement supérieur a été introduit en Italie, ce qui implique :

- le premier cycle en licence avec 180 crédits E.C.T.S.
- le deuxième cycle en Master avec 120 crédits E.C.T.S.
- le troisième cycle en Doctorat de trois années entières.

Cette réforme a également intégrée la notion des crédits formatifs universitaires (CFU) soient les crédits E.C.T.S. promus et supportés par l'Union Européenne.

La loi italienne a tranché : 1 crédit CFU équivaut à 1 crédit ECTS.

## **2.4. Le calendrier académique**

Les cours magistraux et les enseignements dirigés commencent dès le premier octobre. La plupart des enseignements divisent l'année en deux semestres. Chaque semestre comporte :

- 12 semaines de session officielle de cours

- 4 semaines de session officielle des examens (Février et Juin/Juillet)

Les semaines de vacances sont :

- Deux semaines pour la période de fêtes de fin d'année
- 1 semaine pour les fêtes de Pâques
- 3 semaines au mois d'août en guise de vacances d'été.

Le mois de septembre est réservé à la session officielle d'examens de ratrappage.

## **2.5. Les étudiants italiens**

Les étudiants italiens sont très libres mais pourtant très studieux. Dès le début de leur formation, ils sont responsables du propre avancement de leurs études. Suivre les cours occupera un étudiant italien environ dix heures par semaine, mais il devra ajouter à ces cours de nombreuses heures d'études et de travail personnel.

## **2.6. Evaluation**

Pour valider une année, un étudiant doit avoir environ 60 ECTS par an. Les examens peuvent être oraux comme écrits, mais la validation passe par une note sur un total de 30 qui doit être supérieure ou égale à 18. La note maximale est le *30 cum laude*, c'est un 30 avec les félicitations.

Lorsqu'il n'y a pas d'évaluation par un système de note notamment pour un stage, l'activité sera mentionnée *idoneità* ce que signifie que le module a bien été passé.

Afin de pouvoir passer les examens et enregistrer les notes reçues, on remet à l'étudiant Erasmus un *libretto*. Ce livret est personnel. Il y est inscrit le nom, prénom et matricule de l'étudiant avec une photographie. A l'intérieur sont écrits :

- La date de l'examen
- Le nom de l'unité d'enseignement concernée
- La note reçue
- Le nombre de crédits ECTS correspondant
- La signature du professeur responsable du module

A la fin du séjour, ce livret est remis au secrétariat des étudiants afin qu'il puisse créer un relevé de notes qui sera envoyé à l'Université d'origine de l'étudiant.

## **2.7. Cours d'italien**

Les cours et les examens sont généralement en langue italienne. Ainsi des cours d'italien sont proposés gratuitement aux étudiants étrangers. Un examen informatique préalable est nécessaire afin de répartir les étudiants en groupe de niveau. Ces cours d'italien sont sanctionnés par un examen écrit qui valent à eux seuls 3 ECTS.

## **2.8. Association pour les étudiants Erasmus**

Une association pour les étudiants Erasmus et étrangers a été fondée à Padoue. L'AEP, pour *Associazione Erasmus Padova*, est membre de *l'Erasmus Student Network* (ESN). Ce réseau d'associations européen a pour vocation d'accueillir les étudiants étrangers et de les aider à connaître la ville. Cette association permet aussi à un étudiant Erasmus de rencontrer d'autre étudiants Erasmus venant d'autres pays. A but non lucratif, elle est formée de bénévoles souvent eux-mêmes anciens étudiants Erasmus.

# **B. PRESENTATION DE LA FACULTE DI MEDECINA DI PADOVA**

## **1. L'ECOLE DE MEDECINE DE PADOUE PENDANT LA RENAISSANCE**

L'Université de Padoue occupe une place importante dans l'histoire de la médecine. Dès le 14<sup>e</sup> siècle, le philosophe et médecin Pietro d'Albano sut s'assurer une position indépendante vis-à-vis de l'Eglise mettant ses disciplines à l'abri de la théologie.

Aux 14<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles, l'anatomie et l'épidémiologie sont particulièrement florissantes à l'école de Padoue avec la présence d'André Vésale en tant que professeur d'anatomie (14).

André Vésale est considéré aujourd’hui comme l’un des plus grands anatomistes de la Renaissance voire le plus grand de l’histoire de la médecine. Recruté par l’Université de Padoue en tant que lecteur d’anatomie, en 1537, il peut y disséquer des cadavres humains sans craindre l’Inquisition, car la ville de Padoue appartient à la République de Venise qui prend ses distances avec la religion.

Avant Vésale, l’anatomie était enseignée dans les livres. La lecture de textes classiques était suivie de dissections d’animaux par un chirurgien barbier dirigé par un enseignant. Avec Vésale, l’observation directe est devenue la seule source fiable de connaissance. Il révolutionne la vision de l’anatomie vieille de 2 000 ans du monde européen et même islamique (44).

On forma de nombreux médecins à Padoue qui formèrent d’autres médecins en Italie. Puis avec le déclin de la Sérénissime, l’Université de médecine fut également en déclin. (34)

## *2. LA FACULTE DE MEDECINE ET CHIRURGIE ACTUELLE DE PADOUE*

Aujourd’hui, l’Université de Médecine et de Chirurgie de Padoue est toujours réputée. D’après la classification italienne de Censis-Repubblica 2012 (G), la meilleure Faculté de médecine et de chirurgie d’Italie est celle de Padoue avec une note de 101,5 sur 110 devant les Facultés de Perouse et d’Udine. Cela repose sur 4 critères :

- La didactique
- La recherche
- La productivité
- Les rapports internationaux

Les missions actuelles de la Faculté visent :

- une qualité optimale dans l’offre de formation que ce soit pour la formation initiale comme pour la formation continue
- une compétitivité et visibilité internationale notamment au niveau de la recherche scientifique
- une efficacité au niveau de l’assistance clinique

- une internationalisation de la culture médicale padouane
- le tout sur une base éthique et morale

## **2.1. La didactique**

Le rapport didactique-recherche-assistanat est indispensable aujourd'hui dans la médecine académique et obligatoire par rapport au statut d'Université en Italie. Dans le cadre de la formation initiale, la Faculté s'engage à transmettre à l'étudiant en plus des connaissances nécessaires des processus pathologiques, une vision globale du patient qui met le malade dans sa totalité au centre du processus médical.

Pour arriver à ce niveau de qualité dans la didactique, la Faculté vise une excellence au niveau du bureau de présidence et au niveau de l'offre de formation. Elle vise également une excellence dans les rapports enseignants-étudiants.

Ces engagements concernent non seulement les cours de médecine mais aussi, les cours de biochimie, d'odontologie, les écoles de spécialisation et les doctorats.

## **2.2. La recherche**

Depuis 2007, il n'est pas rare de trouver des recherches padouanes dans les magazines internationaux de première ligne grâce à des enquêtes portant sur l'oncologie, la virologie, la biologie cellulaire et du développement, et la pathologie moléculaire et clinique.

La recherche au sein de cette Faculté se base dans une optique de continuité entre l'activité préclinique et clinique c'est-à-dire du lit du malade jusqu'au laboratoire.

## **2.3. L'international**

Avec plusieurs sièges dans la région de la Vénétie, la Faculté de Médecine de Padoue est très visible au niveau national, mais vise également une renommée internationale avec :

- la signature d'accords bilatéraux type Erasmus
- des partenariats scientifiques avec des grands Instituts de recherche du Nord de l'Europe et des Etats-Unis
- en supportant et en collaborant avec des pays en voie de développement.

De plus, afin de maintenir les connaissances scientifiques à jour, la Faculté offre une formation médicale continue et ouvre ses portes aux étrangers pour des masters internationaux. Elle collabore avec l'Organisation Mondiale de la Santé et de prestigieuses Universités étrangères.

## **2.4. L'odontologie**

L'enseignement de l'odontologie à Padoue dépend intégralement de la Faculté de Médecine et de Chirurgie. Le directeur actuel de la clinique d'odontologie de l'Université de Padoue est le professeur Gian Antonio Favero : un expert en Implantologie qui a à son actif environ 350 publications et des livres sur l'ostéointégration en implantologie orale et extra-orale.

## **C. LE CURSUS HOSPITALO-UNIVERSITAIRE ITALIEN POUR LES ETUDES ODONTOLOGIQUES**

### **1. NOMBRE D'ANNEES D'ETUDES EN ITALIE**

Cinq années sont nécessaires pour être « Dottore » en Chirurgie-Dentaire en Italie. Aucune pratique en exercice libéral n'est autorisée avant l'obtention du titre, ni même le remplacement. Les étudiants ne sont pas rémunérés durant leurs études. Souvent, les nouveaux docteurs s'inscrivent à des masters directement après la présentation de leur thèse (*tesi*) afin de compléter leur formation. Ce qui allonge la durée des études de manière quasi systématique.

## *2. ACCES AUX ETUDES ODONTOLOGIQUES EN ITALIE*

Les étudiants ayant l'intention de s'inscrire au cours de Maîtrise spécialisée (Corso di Laurea Specialistica : C.L.S.) en Odontologie et de prothèse dentaire doivent être en possession d'un diplôme de l'école secondaire supérieure italienne ou de n'importe quel titre obtenu à l'étranger reconnu comme équivalent à la norme en vigueur.

Le nombre d'étudiants admis à ces cours est fixé chaque année par le programme national en tenant compte de la disponibilité des enseignants, des structures didactiques (salles et laboratoires) et des structures d'assistance pour la réalisation des activités pratiques cliniques en appliquant les paramètres et les directives prédisposés par l'Ateneo (salles de cours) et la Faculté de Médecine et de Chirurgie de Padoue.

Pour l'admission à ces cours, les aspirants doivent réussir une épreuve d'admission, d'après les critères fixés par le Conseil de la Faculté de Médecine et de Chirurgie et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (Ministro dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca). L'examen porte sur des connaissances en Mathématiques, Physique, Chimie et Biologie au niveau approuvé par la Faculté.

## *3. OBJECTIFS DE LA FORMATION HOSPITALO-UNIVERSITAIRES*

Les objectifs de la formation en cinq ans au sein de l'Université de Padoue sont écrits sur le site de la Faculté de Médecine et de Chirurgie (29):

- Pratiquer l'odontologie générale.
- Déterminer les propriétés de traitement de manière cohérente aux besoins, en participant avec ses confrères à l'aménagement d'interventions dans le but de réduire les maladies orales dans la population grâce aux connaissances des principes et la pratique de l'odontologie de communauté.

- Apprendre les fondamentaux de la pathologie humaine.
- Connaître les médicaments directement ou indirectement corrélés avec la pratique odontologique.
- Connaître la science des biomatériaux utilisés en odontologie.
- Contrôler l'infection nosocomiale et prévenir les contaminations physiques, chimiques et microbiologiques de l'exercice de la profession.
- Appliquer la gamme complète du contrôle de l'anxiété et de la douleur liées aux traitements dentaires.
- Analyser la littérature scientifique et appliquer les résultats de la recherche à la thérapie de manière raisonnée.
- Développer une approche au cas clinique de type interdisciplinaire.
- Approfondir le thème de l'organisation générale du travail, à sa dynamique, à la bioéthique, à la relation avec le patient et son éducation.
- Communiquer efficacement avec le patient et éduquer le patient à des techniques d'hygiène orale appropriées et efficaces.
- Fournir au patient des informations adéquates basées sur les connaissances acceptées de la communauté scientifique pour obtenir le consentement éclairé du patient face au traitement.
- Interpréter correctement la loi concernant l'exercice de l'odontologie du pays de l'Union Européenne dans lequel le dentiste exerce dans le respect des normes médico-légales et l'éthique en vigueur dans le pays concerné.
- Organiser et guider l'équipe dentaire.
- Approfondir ses propres connaissances sur le développement de la communauté multiethnique avec des références spécifiques sur la variété et la diversification des aspects culturels aussi dans une perspective humaniste.

#### **4. OBLIGATION DE PRESENCE EN COURS**

La présence durant les activités didactiques du C.L.S d'Odontologie et de Prothèse Dentaire est obligatoire et est vérifiée par le personnel enseignant.

L'attestation de présence à au moins 66% (deux tiers) des cours est nécessaire pour se présenter à un examen.

**5. REPARTITION ACADEMIQUE DES MATIERES ENSEIGNEES**

Année	Sem.	Matières	ECTS
1	1	<b>HISTOLOGIE, CYTOLOGIE ET EMBRYOLOGIE</b>	<b>5</b>
		Histologie	2
		Cytologie	2
		Embryologie	1
		<b>PHYSIQUE APPLIQUEE ET INFORMATIQUE</b>	<b>7</b>
		Physique Médicale	4
		Informatique	3
		<b>CHIMIE ET BIOCHIMIE</b>	<b>4</b>
		<b>SOCIOLOGIE ET ETHIQUE MEDICALE</b>	<b>5</b>
		Ethique Médicale	1
	2	Sociologie de la médecine	4
		<b>CHIMIE ET BIOCHIMIE</b>	<b>4</b>
		Biochimie module 1	1,5
		Biochimie module 2	2,5
		<b>ANATOMIE</b>	<b>5</b>
		Anatomie Générale	3
		Anatomie de l'Appareil Stomatognathique	2
		<b>STATISTIQUES ET EPIDEMIOLOGIE</b>	<b>3</b>
		Statistiques médicales	2
		Méthodologie épidémiologique	1
		<b>BIOLOGIE ET PSYCHOLOGIE</b>	<b>5</b>
		Biologie appliquée	3
		Psychologie de la communication	2
		<b>INFORMATIQUE ET STATISTIQUES</b>	<b>3</b>
2	1	<b>FONCTIONS DE L'ORGANISME HUMAIN</b>	<b>5</b>
		Physiologie Humaine	2,5
		Physiologie de l'appareil Stomatognathique	2,5
		<b>PATHOLOGIE ET MICROBIOLOGIE</b>	<b>8</b>
		Pathologie Générale	4
		Oncologie	2
		Microbiologie Générale	2
		<b>HYGIENE et ODONTOLOGIE PREVENTIVE</b>	<b>4</b>
		Odontologie Préventive	1
		Odontologie Communautaire	1
		Hygiène générale et appliquée	2
		<b>SOCIOLOGIE ET ETHIQUE MEDICALE</b>	<b>5</b>
		Ethique médicale	4
		Sociologie de la Médecine	1
		<b>LANGUE ET TRADUCTION : LANGUE ANGLAISE</b>	<b>3</b>
	2	<b>PHARMACOLOGIE ET TOXICOLOGIE</b>	<b>6</b>

		Toxicologie	1
		Pharmacologie module 1	2
		Pharmacologie module 2	3
		<b>MATERIEL DENTAIRE ET TECHNOLOGIES PROTHETIQUES</b>	<b>5</b>
		Matériel Dentaire	4
		Techniques prothétiques et de laboratoire	1
		<b>ODONTOLOGIE CONSERVATRICE PARTIE 1</b>	<b>2</b>
		Odontologie conservatrice	1
		Endodontie	1
		<b>DIAGNOSTIC DE LABORATOIRE</b>	<b>6</b>
		Biochimie clinique et biochimie moléculaire	2
		Pathologie Clinique	2
		Microbiologie Clinique	2
3	1	<b>PATHOLOGIE ODONTOSTOMATOLOGIQUE</b>	<b>4,8</b>
		<b>DIAGNOSTIC PAR IMAGE : technique et technologie</b>	<b>1</b>
		<b>ODONTOLOGIE CONSERVATRICE : Endodontie</b>	<b>3,2</b>
		<b>ANATOMIE PATHOLOGIQUE</b>	<b>4</b>
		Anatomie pathologique	2
		Sociologie de la médecine	2
		<b>LANGUE ET TRADUCTION : LANGUE ANGLAISE</b>	<b>2</b>
	2	<b>ANATOMIE PATHOLOGIQUE : Diagnostic histocytopathologique</b>	<b>2</b>
		<b>MEDECINE GENERALE</b>	<b>8</b>
		Médecine Interne	4
		Chirurgie Générale Partie 1	2
		Chirurgie Générale Partie 2	2
		<b>DIAGNOSTIC PAR IMAGE</b>	<b>2</b>
		Diagnostic par image	1,3
		Radioprotection	0,7
		<b>ORGANISATION D'ENTREPRISE</b>	<b>3</b>
		Organisation et programmation sanitaire	1
		Organisation de l'entreprise Sanitaire	2
4	1	<b>ORTHODONTIE ET DISFONCTIONS MASTICATOIRES PARTIE 1</b>	<b>3,6</b>
		Orthodontie	2,0
		Gnathologie Clinique	1,6
		<b>PROTHESE PARTIE 1</b>	<b>3,2</b>
		Prothèse fixe	1,6
		Prothèse amovible	1,6
	2	<b>CHIRURGIA ORALE</b>	<b>4</b>
		Emergences en Anesthésiologie	1
		Chirurgie Orale	3
		<b>DISCIPLINES DENTAIRES (ODONTOIATRIQUES) :</b>	<b>2</b>
		Odontologie clinique	2
		<b>PROTHESE PARTIE 2</b>	<b>3,2</b>
		Prothèse fixée	1,6
		Prothèse amovible	1,6
		<b>DISCIPLINES SPECIALISEES</b>	<b>7</b>

		Dermatologie	2
		Oto-rhino-laryngologie	3
		Pédiatrie générale et spécialisée	2
		<b>NEUROLOGIE ET PSYCHIATRIE</b>	<b>5</b>
		Neurologie	3
		Psychiatrie	2
<b>5</b>	<b>1</b>	<b>PARODONTOLOGIE PARTIE 1</b>	<b>2</b>
		<b>ORTHOGNATODONTIE ET DISFONCTIONS MASTICATOIRES</b>	<b>3,6</b>
		Orthodontie	2
		Gnathologie Clinique	1,6
		<b>IMPLANTOLOGIE</b>	<b>5</b>
		Implantologie générale	1
		Implantologie clinique	1
		Chirurgie Maxillo-Faciale	2
		Chirurgie- Maxillo-faciale pédiatrique	1
	<b>2</b>	<b>MEDECINE LEGALE</b>	<b>3</b>
		Médecine légale générale	1
		Médecine légale spéciale	1
		Déontologie	1
		<b>PEDODONTIE</b>	<b>3,2</b>
		Pédodontie	2,2
		Cariologie	1
		<b>CLINIQUE DENTAIRE (ODONTOIATRIQUE) PARTIE 2</b>	<b>3</b>
		Clinique dentaire partie 2	2
		Maladie Congénitale et Handicap	1
		<b>PARODONTOLOGIE PARTIE 2</b>	<b>2</b>

**Tableau 1 : Cursus théorique du Cours de Maîtrise Spécialisée en Odontologie et Prothèse Dentaire de l'Université de Padoue (24, 25, 26, 27, 28)**

## 6. LES TRAVAUX PRATIQUES

Les travaux pratiques ne sont pas mentionnés sur le site de la Faculté de Médecine de Padoue. Mais les échanges avec les étudiants italiens ont révélés qu'il y a bien des travaux pratiques en quatrième et cinquième année. Ces travaux pratiques font partie intégrante des crédits ECTS réservés à l'endodontie, la prothèse et la Chirurgie orale.

Les étudiants ont appris à réaliser:

- des traitements endodontiques sur des dents extraites, avec obturation selon la technique de Schilder (condensation verticale de gutta à chaud)
- des empreintes de prothèse
- des inlay-core en technique directe (résine calcinable)

- des couronnes et bridges provisoires
- des sutures.

## *7. PRATIQUE CLINIQUE EN OBSERVATION COMME EN TRAVAIL EN BOUCHE*

En additionant les crédits ECTS des cours théoriques (laissant de côté les cours optionnels) par semestre, le tableau 2 suivant est obtenu.

Année	Semestre	Crédits ECTS
1	1	21
	2	20
2	1	25
	2	19
3	1	15
	2	15
4	1	6,8
	2	21,2
5	1	10,6
	2	11,2

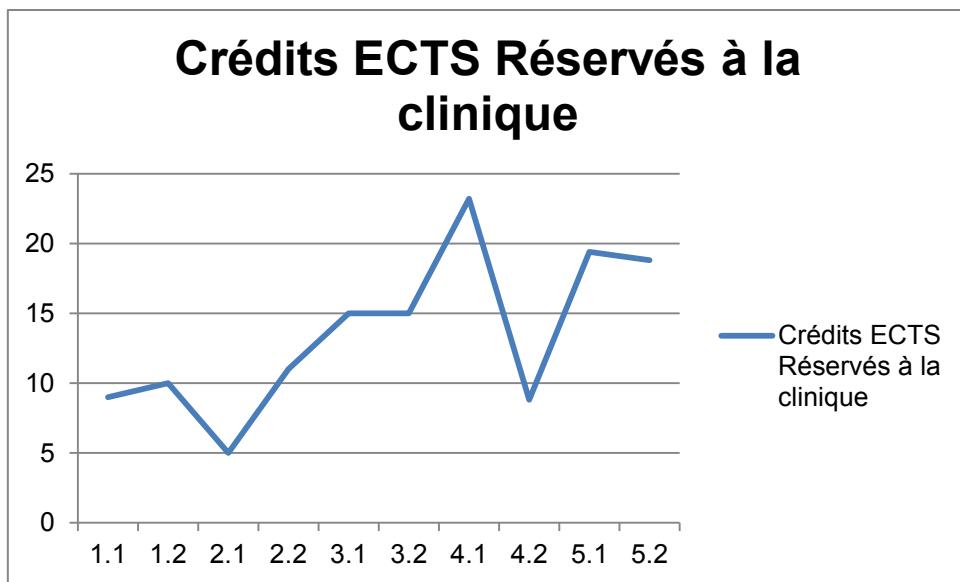
**Tableau 2 : Crédits ECTS réservés à l'apprentissage théorique de la Faculté de Padoue.**

Il est défini qu'il faut 30 crédits ECTS par semestre pour valider celui-ci. Les crédits ECTS manquants sur le tableau 2 sont ceux réservés au « Tirocinio » : le stage clinique.

Pour voir l'importance du stage clinique, en fonction des années, il suffit de soustraire le nombre de crédits ECTS au chiffre 30.

Année	Semestre	Crédits ECTS théoriques	(30 – Crédits ECTS) = stage
1	1	21	9
	2	20	10
2	1	25	5
	2	19	11
3	1	15	15
	2	15	15
4	1	6,8	23,2
	2	21,2	8,8
5	1	10,6	19,4
	2	11,2	18,8

**Tableau 3 Crédits ECTS théoriques et de stage clinique**



**Figure 18 : Crédits ECTS Réservés à la clinique en fonction des années.**

Sur la figure 18, on observe l'augmentation du nombre de crédits ECTS jusqu'au premier trimestre de la 4<sup>ème</sup> année pour ensuite redescendre à seulement 8,8 ECTS. Puis, le nombre de crédits réservés à la clinique stagne en 5<sup>ème</sup> année.

Jusqu'à la fin de la quatrième année, les horaires de cliniques sont des plages horaires d'observation au sein des divers services de la polyclinique de la Faculté. Les étudiants observent voire assistent l'équipe enseignante, les dentistes en cours de master et les étudiants de cinquième année.

Seuls les étudiants de cinquième année ont le droit de soigner des patients et se répartissent eux-mêmes un emploi du temps de manière à ce qu'il y ait un nombre constant d'étudiants présents pour travailler durant les vacations d'urgence, d'odontologie conservatrice (endodontie exclue) et de chirurgie (extractions simples et multiples).

1 crédit ECTS équivaut à 30 heures de présence clinique.

Les heures sont comptabilisées à l'aide d'un « libretto di tirocinio» (livret de stage, figure 19) à présenter à la fin de chaque vacation à l'enseignant afin qu'il y appose sa signature (« firma »).

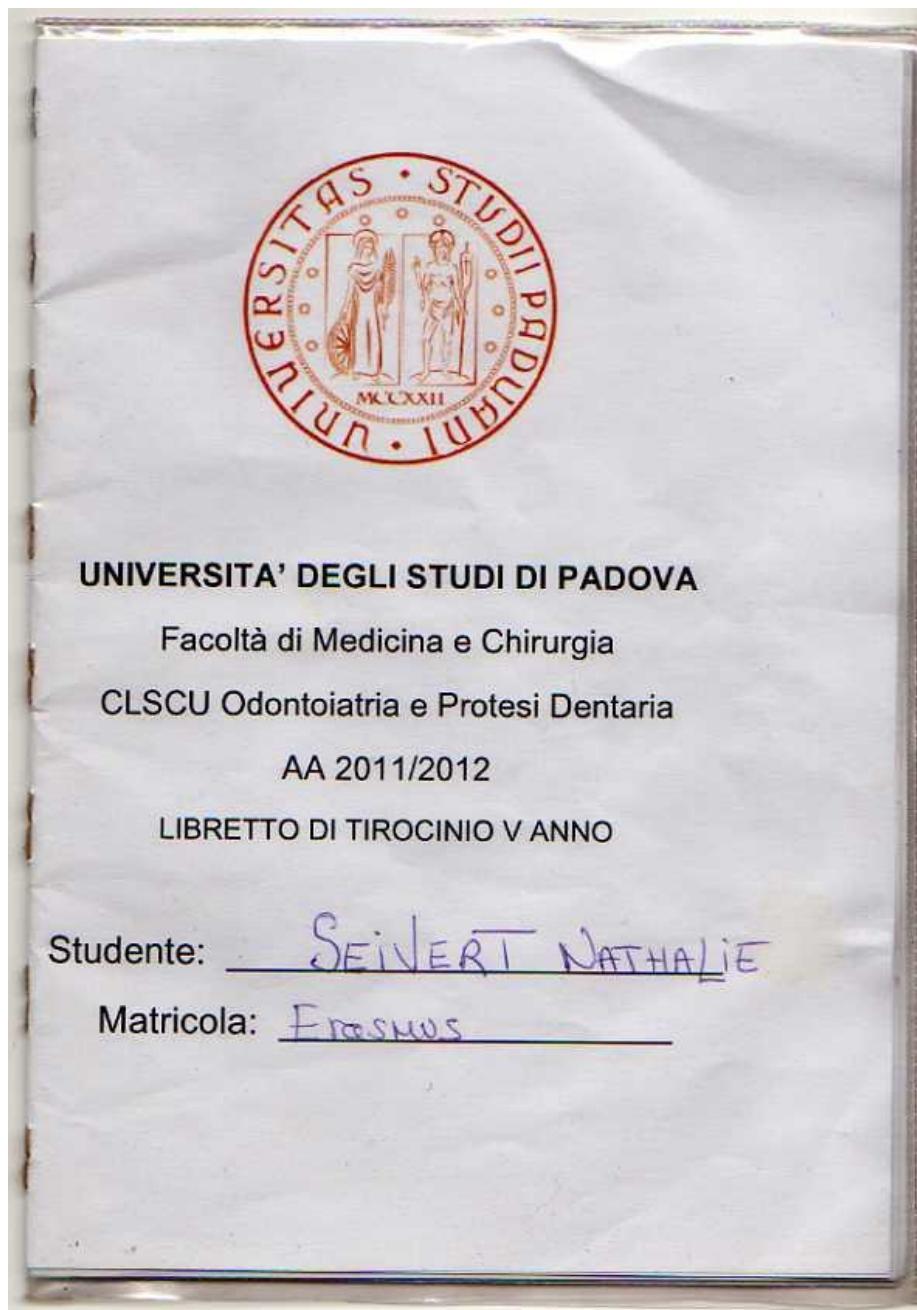


Figure 19 Première page du livret de stage

A l'intérieur du livret de stage (figures 20 et 21), l'étudiant doit mentionner le service dans lequel s'est déroulée la vacation et préciser s'il s'agit d'une vacation du matin ou de l'après-midi. Le professeur signe la présence de l'étudiant dans la case « firma ». En bas de chaque page est noté le total d'heures passées en stage clinique « totale ore ».

TIROCINIO V ANNO - AA 2011/2012  
SETTEMBRE 2011

DATA	SEDE CF – PD - PS	ORA 08.30 – 13.00 14.00 – 18.30	FIRMA
Lunedì 19			
Martedì 20			
Mercoledì 21			
Giovedì 22			
Venerdì 23			
Lunedì 26			
Martedì 27			
Mercoledì 28			
Giovedì 29			
Venerdì 30			

OTTOBRE 2011

DATA	SEDE CF – PD - PS	ORA 08.30 – 13.00 14.00 – 18.30	FIRMA
Lunedì 03			
Martedì 04			
Mercoledì 05			
Giovedì 06			
Venerdì 07			
Lunedì 10			
Martedì 11			
Mercoledì 12			
Giovedì 13			
Venerdì 14			

TOTALE ORE: \_\_\_\_\_

Figure 20 Pages vierges du livret de stage

TIROCINIO V ANNO - AA 2011/2012

NOVEMBRE 2011

DATA	SEDE CF – PD - PS	ORA 08.30 – 13.00 14.00 – 18.30	FIRMA
Lunedì 14			
Martedì 15	P.S. PD Conservativa	8.30 - 13.00 14.30 - 18.30	Soricei Manno
Mercoledì 16	PD PROTESI	14.30 - 18.30	Valente
Giovedì 17			
Venerdì 18			
Lunedì 21			
Martedì 22	P.S.	8.30 - 13.00	Spilo
Mercoledì 23	PROTESI	14.30 - 18.30	Del Mutto
Giovedì 24	CONSERVATIVA	14.30 - 18.30	Corsi
Venerdì 25			

NOVEMBRE - DICEMBRE 2011

DATA	SEDE CF – PD - PS	ORA 08.30 – 13.00 14.00 – 18.30	FIRMA
Lunedì 28			
Martedì 29	P.S.	8.30 - 13.00	Soricei
Mercoledì 30	PD PROTESI	14.30 - 18.30	Valente
Giovedì 01			
Venerdì 02			
Lunedì 05	Martedì pomeriggio nativa	PD Conservativa 14.30 - 18.30	Spilo
Martedì 06	P.S.	8.30 - 13.00	Soricei
Mercoledì 07	PD PROTESI	14.30 - 18.30	Valente
Giovedì 08			
Venerdì 09			

TOTALE ORE: \_\_\_\_\_

Figure 21 Pages remplies du livret de stage

LUGLIO 2012

TOTALE ORE: \_\_\_\_\_

**Figure 22 : Dernière page et troisième page de couverture du livret de stage**

Sur la dernière page du livret de stage, l'étudiant inscrit le nombre d'heures passées en clinique durant l'année. Ce total permettra la validation du stage clinique et l'octroi des crédits ECTS correspondants.

## 8 THESE ET EXAMEN D'ETAT

La thèse d'exercice (« *tesi* ») se prépare au cours de la cinquième année et doit être présentée dans les mois suivants la validation des derniers examens théoriques soit à la session du mois de juillet, soit à la session de « *rattrapage* » du mois d'Octobre.

Une fois la thèse présentée et validée, l'étudiant obtient une note sur 120. Cette note est calculée avec une moyenne des notes obtenues depuis la première année, avec des points attribués à la thèse écrite et enfin des points obtenus à la présentation de la thèse. Le jury de thèse peut décerner l'appréciation *con Laude* qui correspond aux félicitations et obtient la possibilité de se présenter à l'examen d'état.

« L'esame di Stato » est l'examen par lequel l'étudiant obtient le diplôme lui permettant d'exercer sous sa propre responsabilité de manière libérale, et aussi de se présenter à un master ; il est comparable à notre C.S.C.T. français, mais s'effectue une fois les études terminées et la thèse présentée.

Pour l'admission à un master, les professeurs regardent la note sur 120 obtenue à la validation de la thèse. Plus cette note est élevée et plus la décision du professeur responsable du master sera favorable à l'entrée de l'étudiant en master.

## 9. ANALYSE PAR RAPPORT AU SYSTEME NANCEEN

Pour comprendre l'intérêt de ce système, il faut s'interroger sur ce qu'il se passe lors du deuxième semestre en 4<sup>ème</sup> année pour un étudiant de Padoue. Grâce au tableau 1, on sait que l'étudiant doit passer les examens de :

- Chirurgie orale
- Anesthésiologie
- Odontologie Clinique
- Prothèse fixée
- Prothèse amovible
- Dermatologie
- Oto-rhino-laryngologie
- Pédiatrie générale et spécialisée

Un programme théorique assez lourd avec des crédits ECTS élevés (21,2). Mais grâce au système de crédit ECTS, la présence en clinique est allégée. La formule suivante montre la relation entre le nombre d'heures de stage clinique et le nombre de crédits ECTS attribués aux examens relatifs à l'apprentissage théorique.

$$(\text{Nombre d'heures de stage})/30 = 30 - (\text{Nombres de Crédits ECTS Théoriques})$$

Ainsi, on comprend que l'étudiant à Padoue voit l'importance de son stage clinique décroître avec l'importance des cours théoriques. Cela lui laisse du temps

pour travailler dans les livres recommandés par le professeur afin de se présenter à l'examen.

De plus, seule une présence clinique est mise en valeur par le nombre d'heures comptées. Il n'y a pas d'actes nécessaires à réaliser, ni un système de points prenant en compte la difficulté de l'acte, donc pas de compétition entre étudiants qui pourrait entraîner une déviance dans la pratique dès la Faculté.

La note finale de la thèse prend en compte les notes obtenues durant l'intégralité de la formation, de la première année à la cinquième année, et permet d'obtenir une place en master si celle-ci est élevée. Ainsi, on remarque la mise en valeur des acquis de l'intégralité de la formation.

## D. DECOUVERTE DE LA FACULTE D'ODONTOLOGIE : FACOLTA DI ODONTOIATRIA E PROTESI DENTARIA DI PADOVA

### 1. LES LOCAUX

Les bureaux administratifs de la Faculté d' « *Odontoiatria di Padova* » sont récents et situés dans la plus proche périphérie commerciale dans le nord-est de Padoue au niveau du quartier *Stanga, via Venezia* (la rue de Venise).

Le bâtiment est une tour de verre moderne située à vingt minutes en bicyclette du centre-ville. Le premier étage est la partie de l'immeuble réservée à la polyclinique dentaire et aux deux salles de cours des étudiants de cinquième année, en master et les bureaux administratifs.

Les cours des étudiants de première, deuxième, troisième et quatrième année ont lieu au centre-ville dans des salles de cours et amphithéâtre de l'Université, plus particulièrement de la Faculté de Médecine.

## **2. L'EMPLOI DU TEMPS**

### **2.1. Premier semestre**

L'emploi du temps padouan est différent d'une semaine à l'autre. Les cours ont lieu les lundis et mercredis matin de 8h30 à 13h30 dans la salle de cours réservée aux étudiants de cinquième année au sein de la polyclinique dentaire, *Via Venezia*. Ils sont prioritaires sur le stage clinique.

Le nombre d'heures de cours est très restreint par rapport au programme à aborder. Les étudiants complètent leurs prises de notes avec de nombreux livres.

La salle de cours est dotée d'un rétroprojecteur et un ordinateur est à la disposition des professeurs. Les étudiants prennent des notes sur des chaises munies de tablettes.

Les cours de gnathologie sont 4 cours de deux heures chacun.

Les cours d'implantologie sont 7 cours de deux heures chacun.

Les cours d'orthodontie sont 7 cours de quatre heures chacun.

Les cours de chirurgie maxillo-faciale sont 7 cours de deux heures chacun.

### **2.2. Deuxième semestre**

L'emploi du temps au deuxième semestre se complique au niveau des horaires ainsi qu'au niveau des salles de cours.

Les cours de maladie congénitale et handicap sont des séances de quatre heures, trois mardis matin de suite dans la salle *via Venezia*. Pour la validation de l'examen, il faut se présenter au moins une fois pour une vacation de quatre heures au service de Odontologie Spécialisée situé dans l'Hôpital de la ville de *Piove di Sacco* située à 20 km au sud-est de Padoue.

Les cours d'Odontologie pédiatrique ont lieu à l'Hôpital de la ville de Castelfranco del Veneto, située à 40 km au nord de la ville de Padoue au sein du service de Pédodontie. Six cours de trois heures chacun sont nécessaires pour l'intégralité du programme, les lundis matin.

Les cours de Déontologie et Médecine légale spécialisée ont lieu dans les locaux de la Faculté de Médecine dans la partie Médecine Légale au centre-ville près de l'Hôpital civil. C'est le seul amphithéâtre ancien où les étudiants se rendent durant leur cinquième année cinq jeudi matin de 8h30 à 14h.

Les autres cours ont lieu comme au premier semestre les mercredis matin et certains après-midi dans la salle *via Venezia*.

### 3. LE STAGE CLINIQUE

#### 3.1. Les urgences

Tous les matins de la semaine, de 9h à 13h, les étudiants de cinquième année uniquement peuvent se rendre au service du *Pronto soccorso* (Urgences – Premiers secours). Ce service est situé au sein de l'Hôpital civil au centre-ville. Là, ils peuvent exercer tous les actes nécessaires en cas d'urgence :

- Pulpotomie
- Pulpectomie
- Extractions simples ou multiples
- Retrait de fil
- Traitement de la douleur
- Traitement des Abcès
- Rescellement de couronne
- Retouches de prothèse

De plus, y sont soignées :

- les personnes en cours d'hospitalisation dans cet hôpital civil
- Les personnes porteuses d'une maladie encombrante (exemple : insuffisance respiratoire grave avec bouteille à oxygène) ou à mobilité réduite (fauteuil)
- Porteuse d'une maladie qui augmente le risque de complications post-opératoires (exemple : hémophilie)

Ainsi, les étudiants sont encadrés d'un professeur et deux dentistes en formation continue (Master). Un infirmier est également présent pour aider à l'accueil des patients à mobilité réduite. Le cas s'est également présenté qu'un patient se sentait mal et l'infirmier est allé se procurer un chariot d'urgence permettant de mesurer la fréquence cardiaque, la tension artérielle et le taux d'oxygène du patient.

### **3.2. La polyclinique**

Au *Policlinico d'odontoiatria di Padova*, on retrouve une série de services odontologiques :

- Orthodontie
- Gnathologie
- Conservatrice
- Endodontie
- Parodontologie
- Chirurgie buccale
- Prothèse

Les étudiants peuvent aller en observation dans tous les services, mais doivent travailler en bouche dans les services d'odontologie conservatrice et de chirurgie buccale.

Dans le service de prothèse, les étudiants de cinquième année observent uniquement le professeur travailler. Ils peuvent éventuellement l'assister au fauteuil. Le professeur réalise toutes les empreintes, les tailles, les corrections d'occlusion et offre la chance aux étudiants d'observer son travail accompagné de nombreuses explications.

Dans le service de chirurgie buccale, les étudiants se répartissent en groupe afin que chacun s'y rende un nombre égal de fois. Ils y réalisent les extractions simples ou multiples.

Dans le service d'odontologie conservatrice, les étudiants réalisent des cavités et des composites. L'amalgame n'est quasiment plus utilisé en Italie ; et dans la polyclinique

de Padoue, il est proscrit. Les premières consultations ont également lieu dans le service d'odontologie conservatrice.

### **3.3. Les patients**

Les patients qui se rendent à la Polyclinique d'odontologie sont ceux qui ont choisi de se faire soigner dans les structures publiques. Ils viennent d'eux même ou sont dirigés vers la clinique en cas de consultation au service d'urgence de l'hôpital civil.

Les autres patients consultent pour des motifs très spécialisés :

- Consultation en gnathologie
- Consultation en orthognathodontie
- Implantologie

### **3.4. Le parcours de soins**

Un nouveau patient est d'abord pris en charge dans le service d'hygiène puis d'odontologie conservatrice où l'on soignera la maladie carieuse. Puis si nécessaire, le patient sera dirigé vers le service de prothèse, où un plan de traitement sera réalisé par le professeur.

Les étudiants de cinquième année ne sont pas habilités à réaliser un plan de traitement global du patient. Du moins, ce n'est pas ce qu'on leur demande.

### **3.5. L'hygiéniste**

Les étudiants en Chirurgie-Dentaire de Padoue côtoient les étudiantes en Hygiène Dentaire. En effet, il existe en Italie un métier méconnu en France qu'est l'hygiéniste dentaire. Alliée du dentiste, (il ne s'agissait que de femmes à Padoue) elles conseillent et préparent le patient en amont et en aval des consultations chez le dentiste : soins, détartrages, suivi, motivation, fluoruration, conseils d'alimentation.

Ainsi, les étudiants n'apprennent pas à faire un détartrage, ni à parler de brossage de dent au patient.

### **3.6. L'informatisation du service**

La polyclinique de Padoue est partiellement informatisée. Il y a toujours les dossiers papiers sur lesquels figurent l'anamnèse du patient, le schéma dentaire initial et les actes réalisés. Cependant, les images radiographiques sont numériques et stockées sur support informatique.

Chaque salle de soins, comporte un ou plusieurs fauteuils, mais toujours un ordinateur relié au système central de stockage des données radiographiques.

### **4. LES CONFERENCES**

De nombreuses conférences se tiennent à Padoue notamment en matière de médecine et d'odontologie. Les étudiants sont vivement motivés à s'y inscrire. Un diplôme de présence est remis à la fin de chaque conférence. Il est nominatif et est placé dans le *libretto* avec les notes des examens afin de montrer que l'étudiant était actif. Cela peut influencer la note finale pour la thèse.

### **5. LES EXAMENS**

Ce sont les étudiants qui choisissent les dates d'examen, en fonction des disponibilités des professeurs. Deux dates sont à fixer pour chaque unité d'enseignement, le tout dans la période officielle de session d'examen de l'université.

C'est durant la période d'examen que la vie étudiante à l'Université de Padoue révèle sa force.

En effet, en Italie, les étudiants sont nombreux à vivre en colocation ou en cité universitaire. Ainsi à Padoue, la ville et l'Université s'engagent à donner à ceux-ci des espaces de travail et d'étude digne de ce nom.

En plus des salles d'étude des nombreuses bibliothèques universitaire de la ville, des salles de travail sont éparpillées partout dans la ville. Ce sont des salles chauffées l'hiver et climatisées l'été munies de tables et de chaises. La plupart sont

ouvertes du lundi au vendredi et certaines sont même ouvertes les samedis et les dimanches.

C'est donc dans ces espaces que les étudiants étudient durant les périodes de session officielle d'examens.

Les examens du premier semestre étaient à la fois écrits et oraux. Au deuxième semestre ils étaient majoritairement écrits.

Concernant les examens écrits, il n'y a pas d'anonymat. Il peut s'agir de questions ouvertes comme de questions à choix multiple (QCM) ou encore de question à réponse ouverte mais courte. (QROC).

Avant de se présenter à un examen, les étudiants doivent s'inscrire à la session. Cette inscription prouve que l'étudiant à la volonté de passer cet examen et qu'il s'y est préparé. Ainsi le jour de l'examen, le professeur a une liste des étudiants qui se sont inscrits.

C'est par mail que les résultats sont donnés aux étudiants. Chaque professeur donne la liste des notes au responsable de promotion qui le transfère à ses camarades. L'étudiant peut ensuite contacter de lui-même le professeur s'il souhaite repasser cet examen au cas où la note ne lui convient pas.

Si la note convient à l'étudiant, il doit l'enregistrer auprès du professeur. Tant que l'étudiant n'a pas enregistré une note, il peut repasser l'examen correspondant.

## E. LES DIFFICULTES A LA FACULTE D'ODONTOLOGIE DE PADOUE

### 1. LE STATUT DE DENTISTE EN ITALIE

#### a) Etymologie

Il existe deux mots pour dire « dentiste » en Italie.

- *Il Dentista*
- *L'Odontoiatra*

La différence entre ces deux mots vient de l'étymologie latine et l'étymologie grecque.

*Il dentista* par sa traduction directe signifie dentiste en français, son étymologie vient du latin *dens* qui signifie la dent. Le dentiste par définition est donc celui qui s'occupe des soins des dents et uniquement des dents, ce tissu dur visible en cavité buccale.

*L'odontoiatra* n'a pas de traduction directe en français, son étymologie vient du grec *odontos* qui signifie la dent et *iatros* qui signifie médecin. *L'odontoiatra* est donc le médecin des dents. Ce terme est plus récent. Il fait référence au fait que désormais le dentiste non seulement s'occupe des soins purement dentaires mais aussi du diagnostic et des thérapies des pathologies qui intéressent les tissus mous et les tissus durs oraux et péri-oraux. Comme en médecine, le diagnostic s'obtient à travers un parcours qui comprend l'anamnèse, l'examen clinique et les indices de diagnostic. Ainsi ce terme se rapproche du terme *chirurgien-dentiste* français qui tend à faire entendre dans le langage courant la profession médicale qu'est la chirurgie-dentaire.

### b) La présence de l'hygiéniste

Avant d'aller consulter chez un dentiste en Italie, il faut se rendre chez l'hygiéniste dentaire, une profession méconnue en France, mais courante en Europe et Amérique ; c'est une profession à part entière. C'est le cas dans la polyclinique de l'Université de Padoue. Des étudiantes hygiénistes dentaires sont présentes afin :

- D'informer les patients sur leur maladie carieuse et leur maladie parodontale
- D'orienter et instruire sur les techniques d'hygiène dentaire comme le brossage et l'utilisation du fil dentaire
- De donner des conseils alimentaires
- Réaliser l'examen clinique en insistant sur la présence de plaque et de tartre et leur effet néfaste sur la gencive
- De prendre des radiographies dentaires type rétro-alvéolaire et panoramique en fonction des caries et de la maladie parodontale détectées à l'examen clinique

- D'éliminer le tartre et la plaque présente à l'aide d'instruments mécaniques ou manuels
- D'appliquer d'éventuelles fluorations

Par rapport à l'exercice de l'art dentaire en France, beaucoup d'actes sont délégués à l'hygiéniste en Italie. C'est une notion du point de vue français qui est difficile à intégrer car le dentiste français est à la fois hygiéniste et chirugien-dentiste pour un italien.

## *2. LA LANGUE ET LE RAPPORT AVEC LE PATIENT*

Etablir un contact de confiance avec le patient est assez difficile quand la langue commune n'est pas maîtrisée parfaitement par l'étudiant en odontologie bénéficiant d'une mobilité européenne. Le patient peut se montrer méfiant ou manquer de mise en confiance.

Une bonne maîtrise de la langue est donc nécessaire avant d'autoriser l'étudiant à prendre seul à sa charge un patient.

## *3. HYPERSPECIALISATION DE L'ODONTOLOGIE A LA POLYCLINIQUE DE PADOUE*

Contrairement à l'idée d'omnipratique, la polyclinique de Padoue présente de nombreux services différents très spécialisés comme par exemple, la chirurgie maxillo faciale pédiatrique ou la cariologie.

Il est donc difficile de suivre un patient dans son plan de traitement complet car celui-ci est dirigé dans les différents services de la polyclinique avec plusieurs intervenants différents à chaque étape. Aussi, un étudiant peut assister à la conception théorique du plan de traitement mais n'en verra pas la réalisation concrète clinique et la finalité des soins.

#### *4. LE STATUT DE L'ETUDIANT EN ODONTOLOGIE A PADOUE*

A Padoue, l'étudiant est très discipliné. Son rôle est de tisser un lien particulier avec le personnel enseignant.

En cours magistral, les questions sont nombreuses. Les mains se lèvent souvent pour parler d'articles lus ou de sujets abordés dans les livres conseillés par le professeur.

En stage clinique, la tenue est très soignée et les blouses retouchées pour être bien ajustées. Les étudiants arrivent au service de chirurgie et d'odontologie conservatrice sans savoir le programme de la vacation. Les dossiers des patients qui ont rendez-vous sont déjà préparés à l'avance. L'infirmier appelle les patients à venir s'asseoir sur un des fauteuils et un binôme étudiant s'en charge.

Une fois l'acte terminé, les étudiants attendent que l'infirmier et les aides-soignants terminent de débarrasser et nettoyer le fauteuil avant de convoquer un autre patient. En une vacation, le binôme d'étudiant soigne environ deux ou trois patients.

#### *5. BILAN DE L'ANNEE ERASMUS A PADOUE*

Il est difficile d'établir un bilan d'une année riche en découvertes autant sur le plan personnel que sur le plan des études.

Il existe déjà beaucoup de différences entre les 16 différentes Facultés d'Odontologie françaises existantes. Des différences au niveau de la formation, l'organisation académique et au niveau du stage clinique. Mais une comparaison reste possible car le but final de ces établissements est le même : former des futurs chirurgiens-dentistes français.

Ces futurs chirurgiens-dentistes français exercent la chirurgie-dentaire comme on la considère en France c'est-à-dire avec beaucoup d'actes sous la responsabilité du seul dentiste :

- Prophylaxie
- Soins préventifs

- Initiation et motivation à l'hygiène
- Diagnostic de la maladie carieuse et parodontale
- Soins curatifs et prothétiques
- Dépistage et orientation vers les spécialistes médicaux

En partant étudier un an en Italie dans la peau d'un étudiant italien, l'étudiant en chirurgie-dentaire français fait non seulement face au système éducatif différent d'une autre Université mais aussi prend lentement conscience que le métier est différent dans ce pays.

L'existence des hygiénistes dentaires en Italie révolutionne l'idée du métier de Chirurgien-Dentiste que l'on peut avoir en France. Les actes :

- Prophylaxie
- Initiation et motivation à l'hygiène
- Diagnostic de la maladie carieuse et parodontale

sont délégués à l'hygiéniste dentaire, soit la moitié des actes réalisés par le dentiste français.

Il a été difficile de prendre conscience de cette révolution au cours de l'année, mais c'est le retour en France qui aide à réaliser que le métier est différent en Italie.

Au début de l'intégration dans la clinique et la faculté italienne, l'étudiant français se contente d'observer tout ce qui est différent de son Université d'origine sur des aspects objectifs :

- Le nombre d'heures de cours
- Le nombre d'étudiants dans la promotion
- L'équipement de la clinique
- La tenue de la clinique
- La présence de différents corps de métiers

Puis, après la période d'observation et de comparaison, l'étudiant finit par simplement s'adapter et ne plus penser à la manière de faire de son Université d'origine.

**Une comparaison objective entre la formation en chirurgie-dentaire en Italie et en France est difficile voire impossible, car la finalité c'est-à-dire le rôle même du chirurgien-dentiste est différent dans ces deux pays.**

# PARTIE 4 : PERSPECTIVES DU PROGRAMME D'ECHANGE ERASMUS EN ODONTOLOGIE

## 1. MULTIPLIER LES ECHANGES ETUDIANTS

En multipliant les partenariats interuniversitaires, une faculté augmente ses chances de réaliser des échanges étudiants.

Un étudiant qui participe au programme Erasmus est un étudiant qui est sélectionné par sa faculté pour partir la représenter à l'étranger car il est :

- Soit déjà capable de s'exprimer dans la langue du pays d'accueil
- Soit capable de s'exprimer en anglais, langue scientifique

Cet étudiant part pour une durée de 3 mois, 6 mois ou 1 an.

### 1.1. POUR UN STAGE DE 3 MOIS

Un stage clinique de 3 mois dans le cadre du programme Erasmus permet un complément de formation pratique et d'observation dans une université différente de celle qu'a connue l'étudiant jusqu'alors.

Ce stage permet à l'étudiant de prendre du recul par rapport à la formation initiale qu'il a reçue dans son Université d'origine. Il pourra notamment se familiariser avec :

- de nouvelles méthodes et techniques de travail,
- de nouveaux matériaux,
- du matériel différent

### 1.2. POUR UN SEMESTRE D'ETUDES

Un semestre entier dans une Université différente permet à l'étudiant de suivre des cours dans la Faculté d'accueil. L'étudiant doit donc être familiarisé avec la

langue dans laquelle les cours seront donnés, mais ils lui permettront également de s'améliorer dans cette langue.

Dans une formation professionnelle comme la formation initiale en odontologie, un semestre de cours s'accompagne du stage clinique. Ainsi, l'étudiant pourra en plus de suivre les cours, bénéficier des avantages de suivre un stage clinique dans une Université différente de celle qu'il a connue.

### ***1.3. POUR UNE ANNEE D'ETUDES***

Comme pour le cas précédent, l'étudiant peut pendant ces deux semestres à l'étranger suivre des cours et réaliser un stage clinique dans le cadre du programme Erasmus. La durée plus longue du séjour permet de bien s'imprégner de la langue et du fonctionnement de l'Université d'accueil. Il peut alors être intéressant d'observer les changements entre le premier et le deuxième semestre.

### ***1.4. CONNAISSANCE D'UNE LANGUE ETRANGERE EN ODONTOLOGIE***

Dans un métier comme chirurgien-dentiste en France, l'intérêt de connaître une langue étrangère n'est pas évident. Etre capable de comprendre et de s'exprimer dans une langue étrangère, notamment l'anglais, en chirurgie-dentaire à des intérêts subjectifs qui dépendent de vers quel type d'exercice le praticien désire s'orienter, mais qui sont communs avec les métiers de la santé et les métiers de la science en général :

- Lire des articles scientifiques en anglais ou la langue originale dans laquelle ils sont rédigés
- Assister à des conférences dans des pays autre que la France
- Donner des conférences ou des cours un pays ou des pays autres que la France sans nécessiter de traducteur

Donc, parler une langue scientifique autre que la sienne, ouvre des portes à un chirurgien-dentiste qui souhaite assister à des conférences internationales ou donner une dimension hospitalo-universitaire à sa carrière.

Ce choix peut concerter un chirurgien-dentiste dès sa formation initiale à l'Université. Ainsi réaliser une période de ses études dans une université autre que la sienne, dans le cadre du programme Erasmus, s'avère être une première solution pour commencer dans cette voie.

## 2. PERMETTRE LA MOBILITE ENSEIGNANTE

En multipliant les échanges d'étudiants, deux Universités finissent par se rapprocher et les contacts noués permettent de mieux promouvoir le partenariat, facilite et améliore l'organisation des échanges d'étudiants.

Une fois la mobilité étudiante rodée, les enseignants peuvent être invités à bénéficier eux-aussi d'une bourse Erasmus.

Participer à un programme de mobilité pour un enseignant-chercheurs (43) est une opportunité pour :

- Transmettre des connaissances acquises dans l'Université d'origine pour l'Université d'accueil
- Acquérir de nouvelles connaissances dans l'Université d'accueil
- Etablir de nouveaux partenariats pour les étudiants de son Université d'origine

**Le véritable avenir du programme d'échange européen est la mobilité enseignante.**

En effet, malgré les efforts conjoints de deux Universités, tous les étudiants ne peuvent pas bénéficier d'une mobilité Erasmus, cependant grâce à la mobilité enseignante, ce sont les enseignants eux-mêmes qui se déplacent. Ils peuvent également promouvoir les échanges d'étudiants et motiver les étudiants à participer au programme Erasmus notamment au sein de leur Université.

Une mobilité enseignante consiste à donner des cours ou des conférences pour une durée minimum de 5 heures. La durée de la mission à l'étranger peut être d'un jour à six semaines, mais une durée de 5 jours est recommandée par la commission européenne.

### 3. HARMONISER LE SYSTEME EUROPEEN

Cette année en Italie m'a permis de me rendre compte que le métier de Chirurgien-Dentiste en France, tel que nous le connaissons, est en train d'évoluer vers le modèle italien.

En Janvier 2011, le décret 2011-22 (31) relatif à l'internat d'odontologie met en place la création de 3 nouvelles spécialités en formation initiale :

- Médecine bucco-dentaire
- Chirurgie Orale
- Orthopédie dentofaciale.

La création de ces spécialités permet de rendre les chirurgiens-dentistes français performants par rapport à leurs confrères européens.

Depuis 2004 (35), les médecins s'opposent à la création d'une spécialité de chirurgie buccale pour les chirurgiens-dentistes mettant en avant que pour faire de la chirurgie, il faut être chirurgien et que pour être chirurgien, il faut être médecin.

Depuis, le décret 2011-22, les chirurgiens-dentistes ont obtenu la création de cette spécialisation. Ainsi, la stomatologie pourrait être amenée à disparaître dans les années à venir, ses fonctions étant progressivement réparties entre le chirurgien maxillo-facial et le chirurgien-dentiste.

Le système français avance donc vers un système de spécialisation, où l'omnipraticien va se raréfier. Ainsi, nous nous rapprochons très progressivement du système italien mais toujours sans les hygiénistes dentaires pour le moment. Cependant, un collectif français existe depuis 2006 (47) pour soutenir la création d'une formation reconnue d'hygiénistes dentaires.

Avec la création du système LMD santé et la création de l'internat qualifiant en odontologie, le système de formation français tend à s'aligner sur le même modèle que les pays européens.

Le programme Erasmus ne pourra être qu'amélioré et les échanges de meilleure qualité.

Le but du programme d'échange européen serait d'envoyer des étudiants dans des pays où le système LMD a fait ses preuves afin d'observer la formation sur

place et de revenir en France afin de contribuer au changement du système français en vue d'une constante amélioration.

L'avenir du programme Erasmus consiste à bien choisir et sélectionner les étudiants qui partent étudier à l'étranger, avec la motivation et la certitude de revenir en France et de faire avancer les choses. Vu les différences entre les Facultés en France, on pourrait même imaginer un programme Erasmus français, où les étudiants seraient conviés à se rendre au cours de leur formation initiale dans une autre Faculté française afin d'observer les différences et d'aider à l'amélioration de leur université.

L'idéal serait d'envoyer les étudiants qui se dirigent vers une carrière universitaire.

Par exemple, les étudiants italiens qui viennent en France sont surpris de la place importante de la pratique et des travaux pratiques. Les étudiants français se rendant en Italie sont eux surpris du programme théorique très lourd enseigné. C'est en confrontant ces deux modèles différents que l'Europe améliorera constamment la formation de ses étudiants.

Certains opposants au système LMD ne voyaient pas d'un bon œil cette harmonisation du système d'enseignement supérieur européen, mais à présent que la France l'a adopté, elle doit s'y aligner au plus vite et de la meilleure manière qu'il soit.

Le programme Erasmus, en observant les défaillances, les soucis voire les ambiguïtés permet de se rendre compte en confrontation directe si deux systèmes de formation sont équivalents ou non.

Quand les systèmes seront équivalents, on sera alors à même de faire une réelle comparaison entre les formations qui pourra expliquer les équivalences de diplômes qui existent déjà.

La modification du système de formation pour les métiers de santé est en cours, mais comme pour toutes les périodes de changement, il existe des dérives néfastes de ce système.

#### 4. LES DERIVES DU PROGRAMME ERASMUS

Depuis la création du concours de première année commune aux études médicales, qui sanctionne aujourd’hui la première année de licence en santé, l'accès aux études en odontologie est difficile.

Certains étudiants partent donc tenter leur chance dans d'autres pays européens en sachant que de toute façon, ils pourront revenir travailler en France grâce aux équivalences de diplômes qui existent.

Prenons l'exemple de la Roumanie. Depuis son entrée en Europe en 2007, les diplômés des facultés roumaines peuvent venir exercer en France lorsque sa formation a débuté après 2003 Les dentistes roumains peuvent venir s'installer en France, mais surtout les étudiants français partis étudier en Roumanie peuvent revenir en France. (33)

Il existe un site internet qui informe les étudiants français sur la formation en Roumanie.(17) Elle peut être en français ou en anglais, sauf le stage clinique qui commence en quatrième année, se déroule lui bien sûr en roumain dans un objectif de communication avec le patient.

Des étudiants francophones (français, marocains, algériens, tunisiens) sont sélectionnés sur dossier pour intégrer le cursus roumain francophone également. Une fois acceptés dans l'établissement, ces étudiants doivent payer l'inscription dans cette université. Des professeurs venant de France grâce à une mobilité Erasmus donnent des cours en français aux étudiants. Ces mêmes étudiants peuvent venir passer le concours de l'internat (31) et rejoindre le cursus français.

Cela est légal mais reste encore exceptionnel.

Enfin, le 12 novembre 2012, une filiale de l'Université portugaise de Fernando Pessoa vient d'ouvrir ses portes à Toulon, proposant des formations en pharmacie et en odontologie. Au bout des 6 ans de cursus LMD, à condition de payer les importants frais de scolarité chaque année (9 500 euros environ), cette Université privée délivre à ses étudiants le diplôme portugais de docteur en chirurgie-dentaire. Ce diplôme étant européen, il donne donc l'autorisation de travailler en France.

En résumé, il s'agit d'un diplôme délivré en France par une Université de nationalité portugaise qui forme des chirurgiens-dentistes français en s'acquittant du

concours d'entrée aux études médicales sanctionné normalement par le numerus closus.

L'ouverture de cette Université fait grandement polémique auprès des étudiants et des enseignants qui réclament simplement sa fermeture. Le sujet occupe la première page du magazine mensuel *La Lettre* de l'Ordre National des Chirurgens-Dentiste de décembre 2012. C'est une première en France, mais cela prouve que l'uniformisation du système d'Enseignement supérieur européen a créé des failles que certains n'hésitent pas à exploiter en prétendant donner une seconde chance aux étudiants qui échouent au concours d'entrée en L1 Santé.

## CONCLUSION

La formation en Odontologie est une formation professionnelle qui implique à la fois l'acquisition de notions théoriques et d'aptitudes pratiques. L'évolution de la profession très rapide, due aux acquis de la science ces trente dernières années, a agrandi l'éventail thérapeutique du chirurgien-dentiste et chaque Faculté européenne a dû s'adapter à cette évolution constante en essayant d'obtenir un bon équilibre entre formation théorique et formation pratique.

L'implication des Facultés d'Odontologie dans le programme d'échange européen Erasmus a ainsi deux buts distincts.

A l'échelle individuelle, une expérience dans un pays étranger permet à un étudiant en chirurgie-dentaire de confronter deux types de formations différentes, de prendre d'autant plus de recul par rapport à sa formation initiale et de comprendre les enjeux du métier et ses limites.

Enfin, à l'échelle de l'Université, la multiplication des échanges d'étudiants permet à une Faculté de renforcer les relations internationales, d'ouvrir des portes en matière d'échange d'enseignants, mais surtout d'uniformiser la formation européenne et donner un réel sens aux équivalences de diplômes.

Pourtant, la participation au programme d'échange européen en France est inhomogène en 2012 dans le domaine des études d'Odontologie. Certaines Facultés y participent depuis de nombreuses années, alors que certaines viennent de débuter et d'autres hésitent encore à franchir le pas.

Malgré les résultats encourageants, le système reste encore à parfaire et on ne peut pas parler de superposition réelle des cursus. Ainsi, il ne faut pas oublier de mentionner qu'un étudiant qui quitte le système français prend le risque d'être déconnecté vis à vis de son cursus initial linéaire de cinq années qui se complètent et peut rencontrer des difficultés à faire reconnaître les acquis théoriques et pratiques validés à l'étranger.

C'est de manière éclairée qu'un étudiant odontologie doit trouver le courage pour prendre l'initiative de partir étudier dans une autre faculté dans un pays

européen où la langue, la culture, le système de santé et l'accès aux soins sont différents par rapport au système français.

Au-delà de l'expérience universitaire et au-delà de l'expérience professionnelle, malgré les risques et les sacrifices personnels que l'étudiant encourt, il y a dans le programme Erasmus une expérience humaine hors du commun, la possibilité de donner des couleurs internationales à un parcours lisse et confortable.

En se confrontant à la différence et à la difficulté de la diversité culturelle, l'étudiant apprend l'humilité et la curiosité, des qualités appréciées chez tout soignant et professionnel de santé.

## BIBLIOGRAPHIE

1. ALAIN HOUOT. Diffusion de l'humanisme en Europe [en ligne]. Disponible sur :  
<http://www.dokamo.nc/?p=5170> (consulté le 08.11.2012).
2. ANNICK BONNET. La mobilité étudiante Erasmus : Apports et limites des études existantes. Sèvres, Centre international d'études pédagogiques, Mars 2012.
3. CENTRE NATIONAL D'EVALUATION. L'Odontologie dans les Universités Françaises. Novembre 1994 [en ligne] Disponible sur [https://www.cne-evaluation.fr/WCNE\\_pdf/Odontologie.pdf](https://www.cne-evaluation.fr/WCNE_pdf/Odontologie.pdf) (consulté le 08.11.2012).
4. COMMISSION EUROPEENNE. Charte des étudiants Erasmus : vos droits et obligations [en ligne]. Disponible sur :  
[http://www.ec.europa.eu/education/erasmus/doc1057\\_fr.htm](http://www.ec.europa.eu/education/erasmus/doc1057_fr.htm) (consulté le 08.11.2012).
5. COMMISSION EUROPEENNE. Guide d'utilisation ECTS. Luxembourg : offices des publications officielles des communautés européennes, Février 2009.
6. COMMISSION EUROPEENNE. Histoire de la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation [en ligne]. Disponible sur :  
[http://ec.europa.eu/education/more-information/former-programmes\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/education/more-information/former-programmes_fr.htm) (consulté le 08.11.2012.).
7. COMMISSION EUROPENNE. Synthèse du processus de Bologne. Processus de Bologne : création de l'espace européen de l'enseignement supérieur [en ligne]. Disponible sur :  
[http://europa.eu/legislation\\_summaries/education\\_training\\_youth/lifelong\\_learning/c11088\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/education_training_youth/lifelong_learning/c11088_fr.htm) (consulté le 08.11.2012).
8. COMMISSION PEDAGOGIQUE NATIONALE DES ETUDES MEDICALES, ODONTOLOGIQUES, PHARMACEUTIQUES ET COMITE DE PERFECTIONNEMENT DES ETUDES DE MAIEUTIQUE. Le LMD Santé. Rapport de Mai 2008, mis à jour en décembre 2008, DGES.
9. CONSEIL DE L'ORDRE DES CHIRUGIEN-DENTISTE. Le LMD Santé fera sa rentrée universitaire en 2010. [en ligne]. 2010. Disponible sur : <http://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/actualites/annee-en->

cours/actualites.html?tx\_ttnews%5Btt\_news%5D=196&tx\_ttnews%5BbackPid%5D=4&cHash=d019ecddf2> (consulté le 08.11.2012).

10. CONSEIL DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPÉENNE. Directive 78/686/CEE du 25 juillet 1978, visant à la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres du praticien de l'art dentaire et comportant des mesures destinées à faciliter l'exercice effectif du droit d'établissement et de libre prestation de services. Journal officiel n° L 233 du 24/08/1978 p. 0001 – 0009.
11. DECLARATION DE LA SORBONNE. Harmoniser l'architecture du système européen d'enseignement supérieur. Paris, 25 Mai 1998.
12. ERASME (D.). Eloge de la Folie. Edition Flammarion. Paris, 1964.
13. ERASMUS STUDENT NETWORK. International exchange Erasmus student network [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.esn.org/>> (consulté le 08.11.2012).
14. EUGENE-HUMBERT GUITARD. L'école de médecine de Padoue pendant la Renaissance : A. Castiglioni, The medical school at Padua and the Renaissance of Medicine. Transactions of the college of Physicians of Philadelphia, 1934, Revue d'histoire de la pharmacie, 1934, vol. 22, n° 87, pp. 371-372
15. EUROPEAN COMMISSION. Erasmus program studying in Europe and more [en ligne]. Disponible sur : <[http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/erasmus\\_en.htm](http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/erasmus_en.htm)> (consulté le 08.11.2012).
16. HISTOIRE DE LA LITTERATURE FRANÇAISE. Un esprit nouveau : l'humanisme. Edition Bordas, 1972, p. 81 – p. 87.
17. INSCRIPTION UNIVERSITE ROUMANIE. La faculté dentaire vous offre une formation professionnelle [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.inscription-universites-roumanie.com/faculte-dentaire.html>> (consulté le 08.11.2012).
18. INTERNATIONAL RELATION OFFICE – UNIVERSITA DEGLI STUDI DI PADOVA. Welcome guide for incoming Erasmus Students. 2011
19. JACQUES VERGER. Université de Padoue. In : Encyclopaedia Universalis [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.universalis.fr/encyclopedie/universite-de-padoue/>> (consulté le 08.11.2012)
20. KAREL VEREYCKEN. Comment la folie d'Erasme sauva notre civilisation », Février 2004 [en ligne]. Disponible sur <[http://www.agora-erasmus.be/Comment-la-folie-d-Erasme-sauva-notre-civilisation\\_00516?lang=fr](http://www.agora-erasmus.be/Comment-la-folie-d-Erasme-sauva-notre-civilisation_00516?lang=fr)> (consulté le 08.11.2012).

21. KATRIN BENNHOLD. Quietly sprouting : a European identity [en ligne]. The New York Times, 26.04.2005 Disponible sur :  
<[http://www.nytimes.com/2005/04/26/world/europe/26iht-enlarge2.html?pagewanted=all&\\_r=0](http://www.nytimes.com/2005/04/26/world/europe/26iht-enlarge2.html?pagewanted=all&_r=0)> (consulté le 08.11.2012).
22. LE ROBERT UNIVERSEL DES NOMS PROPRES, Histoire Géographie Arts Lettres et Sciences. Erasme (Didier). Paris, 1980, Tome 2, p. 196
23. MARCO LA ROSA. Fostering mobility within Higher Education Institutions. Tesi di Laurea. Padoue : Università degli Studi di Padova, 2012, p. 13 – 23.
24. MEDICINA E CHIRURGIA – UNIVERSITA DEGLI STUDI DI PADOVA. CLS in Odontoiatria e Protesi Dentaria : 1 ANNO [en ligne]. Disponible sur :  
<<http://www.medicina.unipd.it/on-line/Home/Offertadidattica/CorsidiLaurea/CorsidiLaurea200809/CorsidiLaureaSpecialistica/articolo581.html>> (consulté le 08.11.2012).
25. MEDICINA E CHIRURGIA – UNIVERSITA DEGLI STUDI DI PADOVA. CLS in Odontoiatria e Protesi Dentaria : 2 ANNO [en ligne]. Disponible sur :  
<<http://www.medicina.unipd.it/on-line/Home/Offertadidattica/CorsidiLaurea/CorsidiLaurea200809/CorsidiLaureaSpecialistica/articolo584.html>> (consulté le 08.11.2012).
26. MEDICINA E CHIRURGIA – UNIVERSITA DEGLI STUDI DI PADOVA. CLS in Odontoiatria e Protesi Dentaria : 3 ANNO [en ligne]. Disponible sur :  
<<http://www.medicina.unipd.it/on-line/Home/Offertadidattica/CorsidiLaurea/CorsidiLaurea200809/CorsidiLaureaSpecialistica/articolo585.html>> (consulté le 08.11.2012).
27. MEDICINA E CHIRURGIA – UNIVERSITA DEGLI STUDI DI PADOVA. CLS in Odontoiatria e Protesi Dentaria : 4 ANNO [en ligne]. Disponible sur :  
<<http://www.medicina.unipd.it/on-line/Home/Offertadidattica/CorsidiLaurea/CorsidiLaurea200809/CorsidiLaureaSpecialistica/articolo586.html>> (consulté le 08.11.2012).
28. MEDICINA E CHIRURGIA – UNIVERSITA DEGLI STUDI DI PADOVA. CLS in Odontoiatria e Protesi Dentaria : 5 ANNO [en ligne]. Disponible sur :  
<<http://www.medicina.unipd.it/on-line/Home/Offertadidattica/CorsidiLaurea/CorsidiLaurea200809/CorsidiLaureaSpecialistica/articolo587.html>> (consulté le 08.11.2012).

29. MEDICINA E CHIRURGIA – UNIVERSITA DEGLI STUDI DU PADOVA. CLSU odontoiatria e protesi dentaria [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.medicina.unipd.it/online/Home/Offertadidattica/CorsidiLaurea/CorsidiLaurea200809/CorsidiLaureaSpecialistica/scheda2287.html>> (consulté le 08.11.2012).
30. MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE ET MINISTÈRE DE LA SANTE ET DES SPORTS. Arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021276755>> (consulté le 08.11.2012).
31. MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE, DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTE. Décret n°2011-22 du 5 janvier 2011 relatif à l'organisation du troisième cycle long des études odontologiques [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023375670>> (consulté le 08.11.2012).
32. OLIVIER ROLLOT. Ou en est le programme Erasmus ? [en ligne]. Journal le Monde, 23.07.2012. Disponible sur : <<http://orientation.blog.lemonde.fr/2012/07/23/ou-en-est-le-programme-erasmus/#xtor=RSS-3208>> (consulté le 08.11.2012).
33. ORDRE NATIONAL DES CHIRURGIENS-DENTISTES. Reconnaissance des diplômes [en ligne]. 18 octobre 2012. Disponible sur : <[http://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/uploads/media/liste\\_des\\_diplo\\_mes\\_europe\\_ens.pdf](http://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/uploads/media/liste_des_diplo_mes_europe_ens.pdf)> (consulté le 08.11.2012).
34. PATRICK FERTE. De Paris à Padoue, le grand tour d'un universitaire proscrit par Louis XIV : Charles Patin, médecin, numismate (1633-1693) », *Les Cahiers de Framespa* [En ligne], 6 | 2010, mis en ligne le 22 février 2011. Disponible sur : <<http://framespa.revues.org/475>> (consulté le 01.11.2012).
35. PR. HENRY ZATTARA. A propos de la création d'une spécialité de chirurgie buccale pour les chirurgiens-dentistes [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.conseil-national.medecin.fr/article/propos-de-la-creation-d'une-specialite-de-chirurgie-buccale-pour-les-chirurgiens-dentistes-717>> (consulté le 08.11.2012).
36. STATISTICS FOR ALL. Mobilité enseignante Erasmus et pays de destination [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.statisticsforall.eu/maps-erasmus-teachers.php>> (consulté le 08.11.2012).

37. STATISTICS FOR ALL. Mobilité enseignante Erasmus et région d'envoi [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.statisticsforall.eu/maps-erasmus-regions-teachers.php>> (consulté le 08.11.2012).
38. STATISTICS FOR ALL. Mobilité étudiante Erasmus Française et pays de destination [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.statisticsforall.eu/maps-partnerships-destinations.php>> (consulté le 08.11.2012).
39. STATISTICS FOR ALL. Mobilité étudiante et statistiques de la mobilité [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.statisticsforall.eu/statistics-erasmus-students.php>> (consulté le 08.11.2012).
40. STATISTICS FOR ALL. Mobilité étudiante française et région d'envoi en 2010 [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.statisticsforall.eu/maps-erasmus-regions-students.php>> (consulté le 08.11.2012).
41. UNION EUROPEENE. Version consolidée du traité sur le fonctionnement de l'union européenne. Journal officiel n° C 115. Article 165 du 9 Mai 2008 p. 0120-0121.
42. UNIVERSITA DEGLI STUDI DI PADOVA. Site Officiel. [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.unipd.it/>> (consulté le 08.11.2012).
43. UNIVERSITE DE BOURGOGNE. La mobilité des enseignants chercheurs [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.u-bourgogne.fr/-Enseignants-chercheurs-de-l-uB-.html>> (consulté le 08.11.2012).
44. WIKIPEDIA. André Vésale. In : Wikipédia, l'encyclopédie libre [en ligne]. Disponible sur : <[http://fr.wikipedia.org/wiki/Andr%C3%A9\\_V%C3%A9sale](http://fr.wikipedia.org/wiki/Andr%C3%A9_V%C3%A9sale)> (consulté le 08.11.2012)
45. WIKIPEDIA. Desiderius Erasmus [en ligne] In : Wikipedia, the free encyclopedia. Disponible sur : <[http://en.wikipedia.org/wiki/Desiderius\\_Erasmus](http://en.wikipedia.org/wiki/Desiderius_Erasmus)> (consulté le 08.11.2012).
46. WIKIPEDIA. Erasme [en ligne]. In : Wikipédia, l'encyclopédie libre. Disponible sur : <<http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89rasme>> (consulté le 08.11.2012)
47. CCEF. Centre Confraternel d'étude et de Formation. [en ligne] Disponible sur : <<http://www.hygieniste-dentaire.com/>> (consulté le 15.11.2012).



UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE

Faculté  
d'Odontologie

Jury : Président : J.M.MARTRETTE – Professeur des Universités  
Juges : F.JANOT – Professeur des Universités  
P.AMBROSINI – Professeur des Universités  
C.ARCHIEN- Maître de Conférences des Universités

Thèse pour obtenir le diplôme D'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire

Présentée par: **Mademoiselle SEIVERT Nathalie, Marie, Claire**

né(e) à: **NANCY (54)** le **8 avril 1988**

et ayant pour titre : « Le programme d'échange ERASMUS dans le cadre des études odontologiques. Etat des lieux et perspectives.»

Le President du jury

J.M.MARTRETTE

Le Docteur  
de la Faculté d'Odontologie

Autorise à soutenir et imprimer la thèse **6025**

NANCY, le **20.12.2012**

Le Président de l'Université de Lorraine

P. MUTZENHARDT

**SEIVERT Nathalie** - Le programme d'échange Erasmus dans le cadre des études odontologiques : état des lieux et perspectives.

NANCY 2013 – 95 pages

Th. Chir-Dent : 2013

**Mots clés :** ERASMUS  
ODONTOLOGIE  
MOBILITE  
EUROPE  
ITALIE

**SEIVERT Nathalie** - Le programme d'échange Erasmus dans le cadre des études odontologiques : état des lieux et perspectives.

**NANCY 2013 – 95 pages**

Emblème de l'Eurogénération, le programme d'échange universitaire européen Erasmus a fêté ses 25 ans en 2012, l'occasion de rappeler son histoire, son évolution au cours de ces années et les réformes de l'organisation de l'enseignement supérieur nécessaires à son application (Réforme LMD, notion de crédits ECTS).

Certaines Facultés et UFR d'Odontologie françaises participent à ce programme en permettant à des étudiants français d'aller étudier ou réaliser un stage dans d'autres pays signataires et en permettant à des étudiants européens de venir étudier en France pour une durée limitée.

Cette thèse inclut une étude qui analyse l'implication des Facultés d'Odontologie et de leurs étudiants dans les échanges européens, avant de présenter un exemple d'échange franco-italien. Quels sont les modalités, les avantages, les risques pour les étudiants participants, et quel est l'avenir de ces échanges et pourquoi faut-il les développer ? Autant de questions auxquelles nous avons tenté de répondre dans ce travail.

**JURY :**

Pr. J-M MARTRETTÉ	Professeur des Universités	Président
Pr. F. JANOT	Professeur des Universités	Juge
Pr. P. AMBROSINI	Professeur des Universités	Juge
Dr. C. ARCHIEN	Maître de conférences	Juge

**SEIVERT Nathalie**  
**85, clos des Sorbiers**  
**57155 MARLY**